Pays Vallée de la Sarthe

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2025

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VALLÉE DE LA SARTHE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VALLÉE DE LA SARTHE

Table des matières

.....3
EDITO – LE MOT DU PRESIDENT 3
1. LE SYNDICAT MIXTE : RÔLE ET ORGANISATION.....4
A. Rôle du Pays Vallée de la Sarthe.....4
B. Gouvernance du Pays 5
Le Comité Syndical 5
Le Bureau Syndical 5
Le Conseil de développement (Codev) 5
C. Les moyens 7
D. Exécution du budget 2025.....7
Détail des dépenses de fonctionnement 2025 8
Détail des Recettes de fonctionnement 2025.....9
Synthèse du compte administratif 2025 10
2. LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PARTAGE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....10
A. Le Pays Vallée de la Sarthe, porteur d'un PCAET ambitieux 10
Le PCAET en quelques chiffres 10
Les objectifs chiffrés du PCAET 11
Le plan d'actions du PCAET 12
La mise en œuvre du PCAET en 2025.....14
B. Un outil de planification stratégique : le SCoT 32
3. DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT AU SERVICE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE 35
A. Le programme LEADER 2023-2027.....35

EDITO – LE MOT DU PRESIDENT



22 ans au service du territoire et de celles et ceux qui y vivent

Le Pays Vallée de la Sarthe s'inscrit depuis de nombreuses années dans une dynamique d'engagement au service de son territoire et de ses habitants. Cette action collective repose sur l'implication constante des élus et des équipes techniques, dont le travail et la mobilisation méritent d'être salués. Je tiens ainsi à leur adresser mes sincères remerciements.

Dès ses origines, notre Pays Vallée de la Sarthe a développé des stratégies de projets, et des logiques de coopération visant à fédérer les acteurs locaux dans le cadre de programmes, dont certains, très tôt, portaient des enjeux environnementaux désormais devenus incontournables. Je pense notamment à notre Plan climat Air Energie Territorial (PCAET), validé en 2020, qui guide aujourd'hui l'ensemble des actions menées par le Pays. En nous engageant sur des enjeux majeurs tels que l'autonomie et la sobriété énergétiques, la résilience alimentaire, la démocratie locale ou encore la préservation des paysages, nous consolidons une vision politique résolument actuelle, en phase avec les défis de notre temps.

Ainsi, il est clair que notre trajectoire est celle d'un « Pays en transition » et je formule le souhait que le Pays Vallée de la Sarthe poursuive sur cette voie et avec cet esprit collectif et participatif qui le caractérise.

Emmanuel Franco
Président du Pays Vallée de la Sarthe

1. LE SYNDICAT MIXTE : RÔLE ET ORGANISATION

Créé en 2002, le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe, s'étend sur un territoire d'environ 78 000 habitants, au sud-ouest de la Sarthe, entre Le Mans et Angers. Il est constitué des Communautés de communes suivantes :

- Pays Sabolien
- LBN Communauté
- Val de Sarthe

Et du Conseil Départemental de la Sarthe.



A. *Rôle du Pays Vallée de la Sarthe*

Né de la volonté des élus de porter un projet de développement commun, il est un outil de coopération politique, d'ingénierie et d'animation au service du projet de territoire défini dans sa charte. Les statuts, modifiés en 2018, prévoient :

Des compétences obligatoires

- La définition et la mise en œuvre des objectifs et programmes d'aménagement solidaire et de développement durable d'intérêt collectif (économie, tourisme, environnement, culture et social), notamment à travers la Charte de Territoire et tout autre document stratégique ;
- L'exercice des activités d'études, d'animation, de coordination et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, touristiques, environnementaux, culturels ;
- Déchets, préservation de la biodiversité, amélioration des services aux populations… induits par les objectifs et programmes définis précédemment (Plan Climat Énergie Territorial, programme européen LEADER, Programme Local de Prévention des Déchets et autres) ;
- Une compétence limitée, en matière d'investissement, aux opérations structurantes à l'échelle du Pays décidées dans le cadre de ce syndicat ;
- La conclusion avec l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental ou avec tout autre partenaire des conventions ou des contrats permettant la mise en œuvre des programmes d'aménagement solidaire et de développement durable.

Des compétences optionnelles

- Élaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale
- Élaboration, animation et suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial

Des habilitations statutaires

Par délibération n°22-2024 en date du 15 octobre 2024, le Comité Syndical a la validé la modification des statuts du Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe afin d'y inscrire l'habilitation statutaire suivante :

« Le Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe peut se voir confier, par voie de convention, la réalisation de prestations de service, en vue de l'exercice de ses compétences obligatoires et optionnelles, en direction de ses membres ou de tiers (non-membres), notamment :

- *L'animation, la coordination et la gestion du **S**ervice d'**A**ccompagnement pour la **R**énovation de l'**HA**bitat (SARHA) pour la mise en œuvre du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur les Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe*

Le fonctionnement du service SARHA est réglé par convention entre ses membres. »

B. Gouvernance du Pays

Le Comité Syndical

Le Comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires du Syndicat Mixte. Les membres se répartissent en deux collèges :

- Le collège des Communautés de communes, constitué de 12 titulaires et 12 suppléants pour chacune des Communautés de communes ;
- Le collège des Conseillers départementaux de territoire.

6 réunions de Comité Syndical en 2025 :

Le 4 mars à Noyen
Le 1er avril à Louplande
Le 16 juin à Noyen
Le 2 décembre à Noyen

Le Comité Syndical élit le Président, puis le Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical

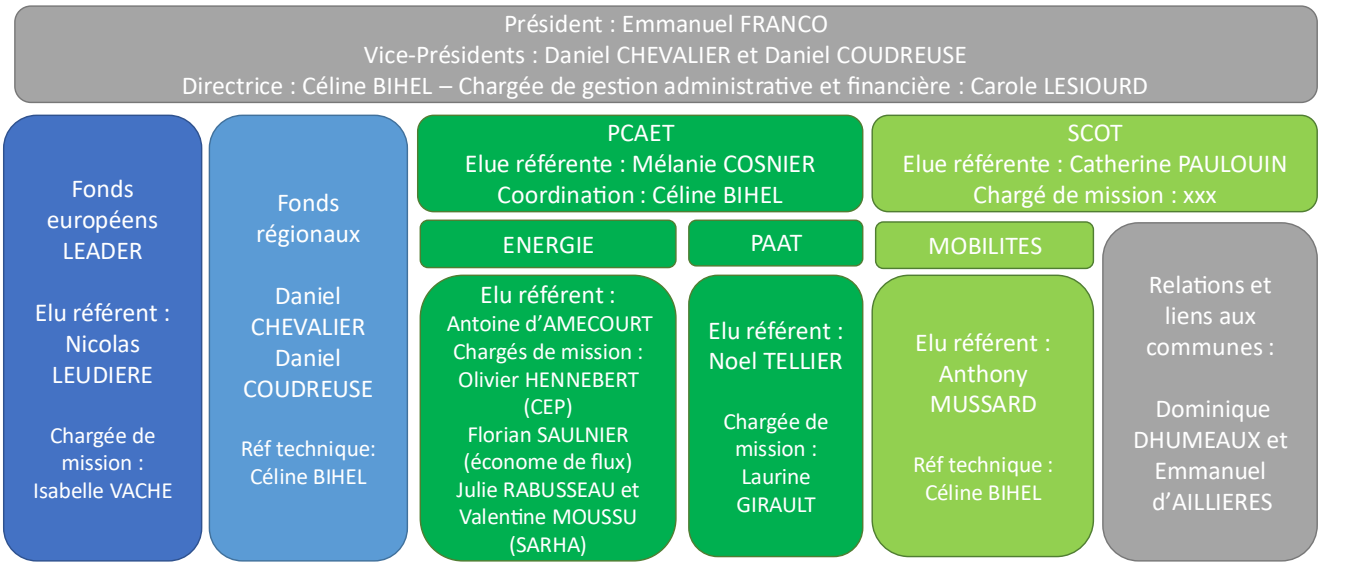
Il est composé de dix membres (en vert dans le tableau page 6) et du Président. Il se réunit sur les questions budgétaires, de stratégie générale et de gestion des salariés. Il a par ailleurs reçu délégation de compétences pour donner les avis relatifs à l'élaboration, la révision ou la modification des plans locaux d'urbanisme.

4 réunions de Bureau en 2025 :

Le 27 février à La Suze
Le 21 mars à La Suze
Le 26 mai à Malicorne
Le 17 octobre en visio

Pays Vallée de la Sarthe

Organigramme du Pays Vallée de la Sarthe – Septembre 2025



Le Conseil de développement (Codev)

Organe consultatif composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire et d'organismes institutionnels et/ou qualifiés, il s'organise librement. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du Pays.

A l'occasion du Comité syndical du 17 décembre 2024, les élus ont validé le fait de mandater le Codev sur la question de la Charte forestière et bocagère.
En 2025, le Codev s'est réuni 4 fois pour suivre l'avancée des missions d'un stagiaire, arrivait en avril 2025, pour réaliser l'état des lieux du bocage et de la forêt sur le territoire.
En 2026, le Codev va poursuivre son suivi de la Charte forestière et bocagère. Un stagiaire devrait arriver en février/mars 2026 pour travailler à la mobilisation des acteurs locaux et à la définition d'une stratégie.

Composition du Comité syndical au 31 décembre 2025 (MàJ le 10/06/2024)

	Titulaires (36 élus)	Suppléants (36 élus)
CDC Val de Sarthe	Monsieur Emmanuel D'AILLIERES	Madame Caroline ROTON-VIVIER
	Monsieur Dominique DHUMEAUX	Monsieur Hervé FONTAINEAU
	Monsieur Rémy FROGER	Monsieur Yannick HEULIN
	Monsieur Francis HOURQUEBIE	Monsieur Jean-Paul BOISARD
	Madame Sylvie LE DRÉAU	Madame Martine COUET
	Monsieur Joël LEPROUX	Monsieur Wilfried GEORGET
	Monsieur Patrick MAUBOUSSIN	Madame Carole ROGER
	Monsieur Roger PIERRIEAU	Monsieur Hyacinthe MACE
	Monsieur Dominique ROUSSEAU	Monsieur Loic JARROSSAY
	Madame Catherine TAUREAU	Monsieur Pierre HUBERT
	Monsieur Noël TELLIER	Monsieur Lionel HUBERT
	Monsieur Damien GAUTELIER	Monsieur Lionel BOURY
CDC Pays Sabolien	Monsieur Claude DAVY	Monsieur Dominique LEROY
	Madame Mélanie COSNIER	Madame Nicole FOUCAULT
	Monsieur Antoine D'AMECOURT	Monsieur Eric DAVID
	Madame Corinne KALKER	Monsieur Joël ETIEMBRE
	Monsieur Pascal LELIEVRE	Madame Martine CNRKOVIC
	Monsieur Jean-Louis LEMAITRE	Madame Dominique HUET
	Monsieur Jean-Louis LEMARIE	Monsieur Thierry BOUVET
	Monsieur Nicolas LEUDIERE	Monsieur Jean-Pierre FERRAND
	Monsieur Pierre PATERNE	Monsieur Xavier FALLARD
	Madame Brigitte TETU-EDIN	Monsieur Daniel REGNER
	Madame Emma VERON	Monsieur Michel GENDRY
	Monsieur Jean-François ZALESNY	Madame Laurence BATAILLE
CDC Loué-Brûlon-Noyen	Monsieur Marc BAUDRY	Monsieur Christian BERGER
	Monsieur Michel BRIFFAULT	Monsieur Jean-Claude MARIENNE
	Monsieur Daniel COUDREUSE	Madame Gisèle BERNIER
	Monsieur Emmanuel DUHAMEL	Monsieur Stéphane CRIBIER
	Monsieur Christian GILLES	Monsieur Jérôme CADORET
	Monsieur Maurice DULUARD	Monsieur Thierry PAYEN
	Monsieur Michel LEGENDRE	Monsieur Franck DEGRANGES
	Monsieur Anthony MUSSARD	Madame Pascale KRAMAROV
	Monsieur Jean Louis MORICE	Monsieur Michel CHARMETON
	Monsieur Régis NOIR	Monsieur Guillaume LETEIL
	Madame Catherine PAULOUIN	Madame Maryline JOYAU
	Monsieur Gaëtan VALLEE	Monsieur Christian CHOTARD
Conseillers Départementaux	Monsieur Joël METENIER	Canton de Loué
	Madame Catherine PAINEAU	
	Monsieur Emmanuel FRANCO	Canton de La Suze
	Madame Delphine DELAHAYE	
	Monsieur Daniel CHEVALIER	Canton de Sablé
	Madame Martine CRNKOVIC	

En vert : membres du Bureau

C. Les moyens

Les moyens humains : au 31 décembre 2025, l'équipe du Pays compte 8 agents contractuels



Directrice et Responsable PCAET :
Céline Bihel
(depuis le 03.08.20)



Chargée de gestion admin & financière :
Carole Lesiourd
(depuis le 16.03.20)



Chargée de mission LEADER :
Isabelle Vaché
(depuis le 01.09.15)



Conseiller en énergie partagé : Olivier Hennebert-Thierry
(depuis le 03.04.17)



Chargée de mission rénovation énergétique :
Julie Rabusseau
(depuis le 01.12.20)



Chargée de mission agriculture & alimentation :
Laurine Girault
(depuis le 13.09.21)



Chargée de mission ECFR SARHA :
Valentine Moussu
(depuis le 13.06.22)



Econome de flux :
Florian Saulnier
(depuis le 01.09.25)

Les ressources

Les ressources financières du Pays proviennent des cotisations des communautés de communes membres (2,25€/habitant/an), du Conseil Départemental (30 000€/an) et des diverses subventions (Europe, Etat, DRAAF, ADEME, Conseil Régional, etc.).
Le service de Conseil en Energie Partagé (CEP) fait, en plus de diverses subventions mobilisées, l'objet d'un financement spécifique de la part des collectivités adhérentes (≈1€/an/habitant).

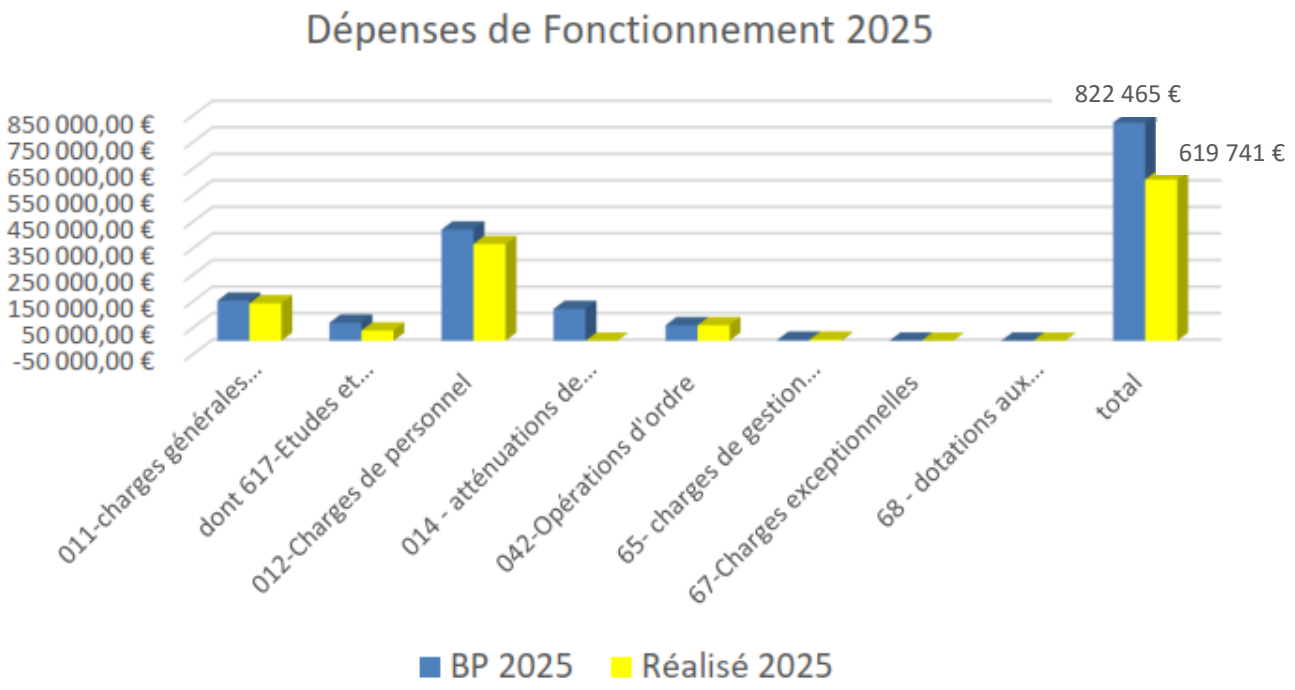
Adhésion 2025
2,25 € par habitant

D. Exécution du budget 2025

	Dépenses réelles			Recettes réelles	
	Budget voté	Réalisé	RAR	Budget voté	Réalisé
Fonctionnement	822 465 €	619 741 €	0 €	822 465 €	1 088 238 €*
Investissement	335 575 €	31 889 €	0 €	335 575 €	386 616 €

**Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à 316 963 €.*
Le résultat net en fonctionnement 2025 est de 151 534 € (pour rappel en 2024 : 35 614 € ; 2023 : -8 260 € et -110 563€ en 2022).

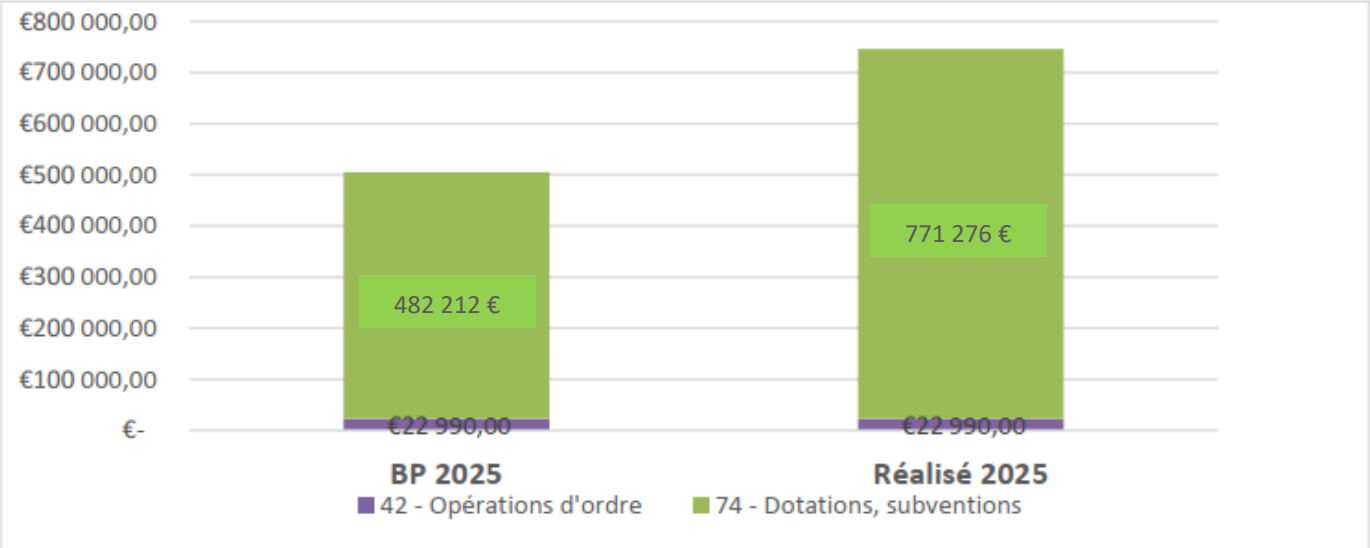
Détail des dépenses de fonctionnement 2025



Globalement, les dépenses de fonctionnement réalisées sont inférieures aux prévisions (-202 724 €), ce qui s'explique par :

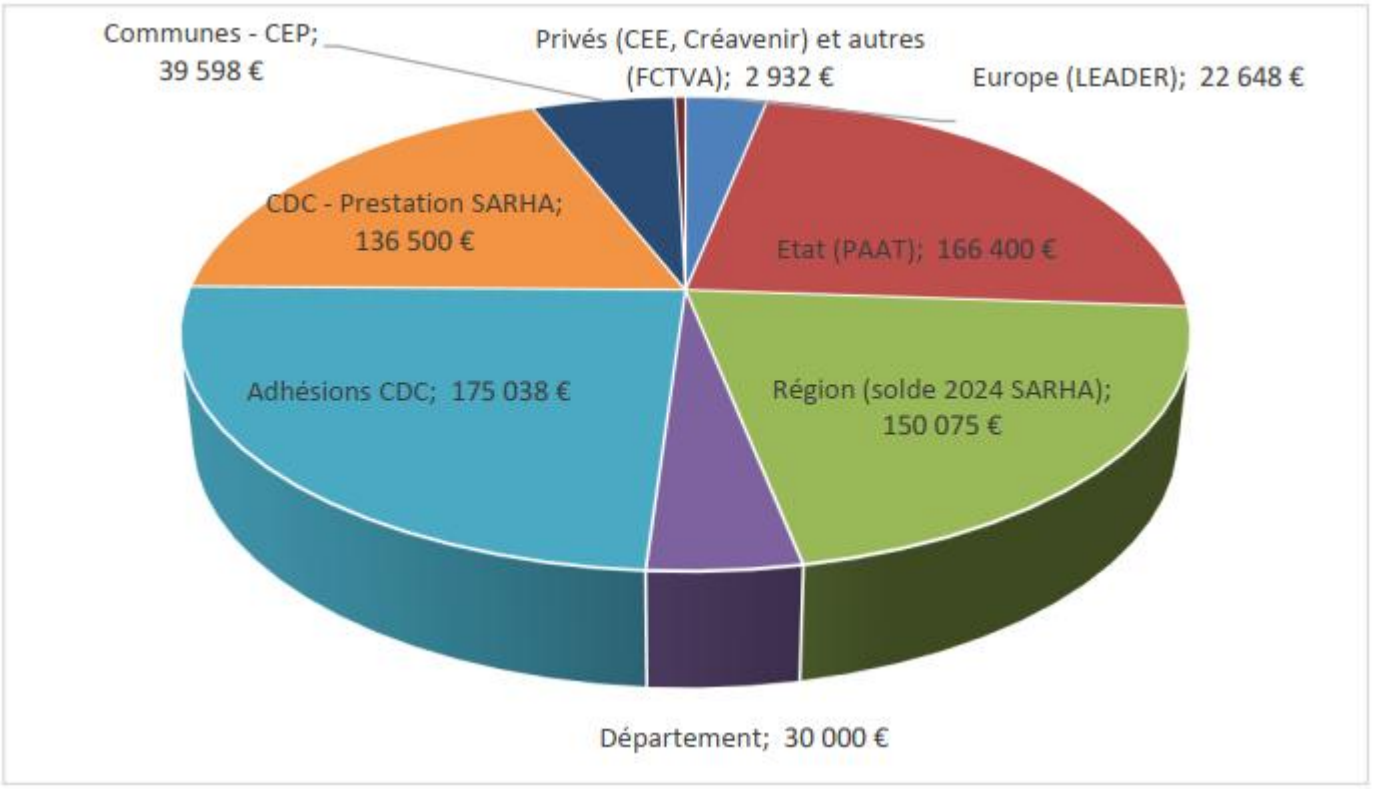
- Le compte « 012 – Charges de personnel » : les difficultés de recrutement sur le poste « économe de flux » (alors que les dépenses étaient prévues au budget) ainsi que le décalage dans le temps du recrutement d'un « chargé de mission planification », au sein d'un service unifié « aménagement » (80 000 €)
- Le compte « 014 – atténuation de charges » : qui correspond aux sommes à reverser aux communes dans le cadre du projet CHENE 3 (FNCCR) : le retard de la signature de la convention n'a pas permis d'engager les dépenses comme prévu initialement (120 000 €)
- Le compte « 617- Etude & Recherches » : des dépenses envisagées pour la suite du diagnostic sensible qui n'ont pas été engagées (travail de structuration du service unifié aménagement réalisé en interne et en partenariat avec les DGS des 3 CDC) (20 000 €)
- La bonne maîtrise des charges à caractère général

Détail des Recettes de fonctionnement 2025



En 2025, les subventions perçues sont supérieures aux prévisions, notamment :

- Le versement de la prestation pour la coordination et la gestion du service SARHA (136 500 €), qui était en cours de négociation et donc non inscrit au BP 2025 ;
- Les versements des subventions de l'Etat : Fonds Vert 2025 (obtenu en août 2025) 27 000 €, ADEME et Fonds Vert 2023 pour le Plan Paysage et Transition énergétique (89 400 €), dont la majeure partie était attendue en 2026.



A noter :

- ✓ Pour 175 000 € d'adhésions des 3 CDC (2,25€/hab, ce sont près de 360 000 € de subventions qui ont été mobilisées par le Pays ;
- ✓ Pour 136 500 € de financement du service SARHA par les 3 CDC, ce sont 458 000 € d'aides qui ont été octroyés aux ménages accompagnés, 20 rénovations globales performantes (dossiers MAR) et plus de 1 068 000 € de travaux réalisés sur le territoire.

Pour 1 € de cotisation au Pays ce sont 2 € de subventions obtenues pour le territoire

Synthèse du compte administratif 2025

	Résultat CA 2025	Résultats antérieurs reportés	Résultats cumulés	RAR / rattachement	Résultats 2025
Fonctionnement	151 534 €	316 963 €	468 497 €	0	468 497 €
Investissement	77 887 €	276 839 €	354 726 €	0	354 726 €

2. LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PARTAGE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Structure de coopération politique intercommunautaire et outil d'ingénierie, le Pays a vocation à définir et animer un projet de développement territorial partagé à l'échelle de son périmètre. Il est doté d'une charte de territoire définie en 2005. Plus récemment, les réflexions autour du Schéma de Cohérence Territoriale (dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) constitue le projet politique) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ont permis de réaffirmer des ambitions communes.

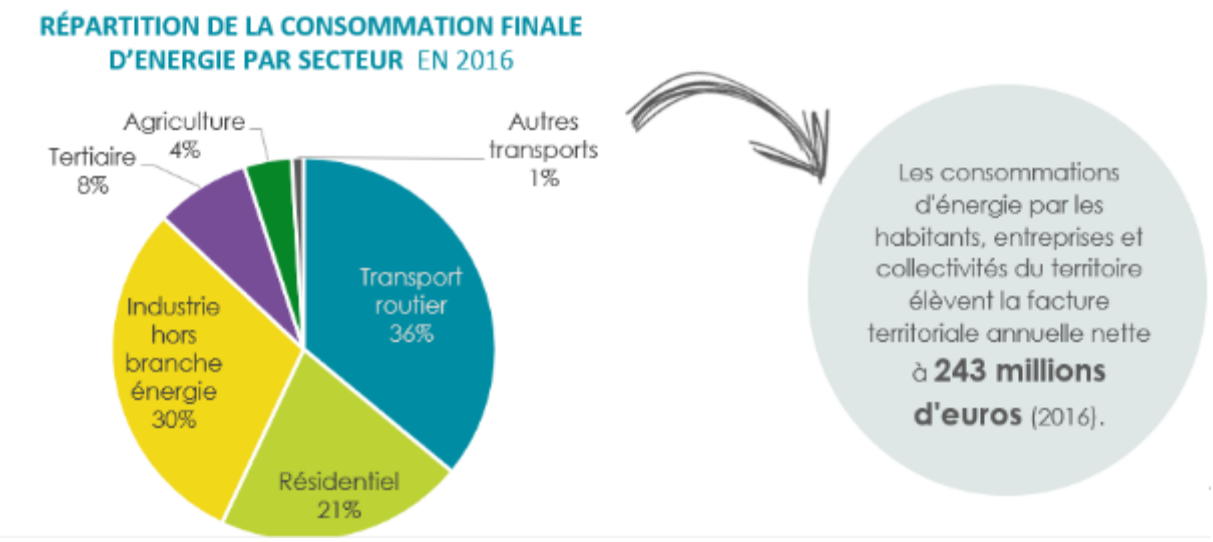
A. Le Pays Vallée de la Sarthe, porteur d'un PCAET ambitieux

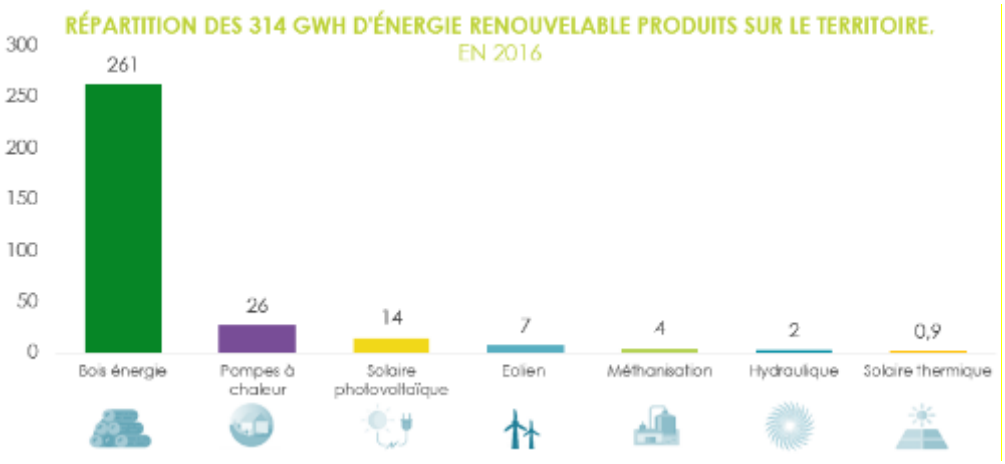
Porteur d'un premier plan climat (PACTE) en 2009, puis labellisé en 2016 « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », le Pays Vallée de la Sarthe a définitivement approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 12 décembre 2020.

Le PCAET en quelques chiffres

Chaque année, 2 765 GWh d'énergie sont consommés sur le territoire (2016) soit environ 35,4 MWh par habitant (24,4 MWh/habitant au niveau régional). Les secteurs les plus consommateurs sont le transport routier (consommation de produits pétroliers essentiellement), le résidentiel et l'industrie.

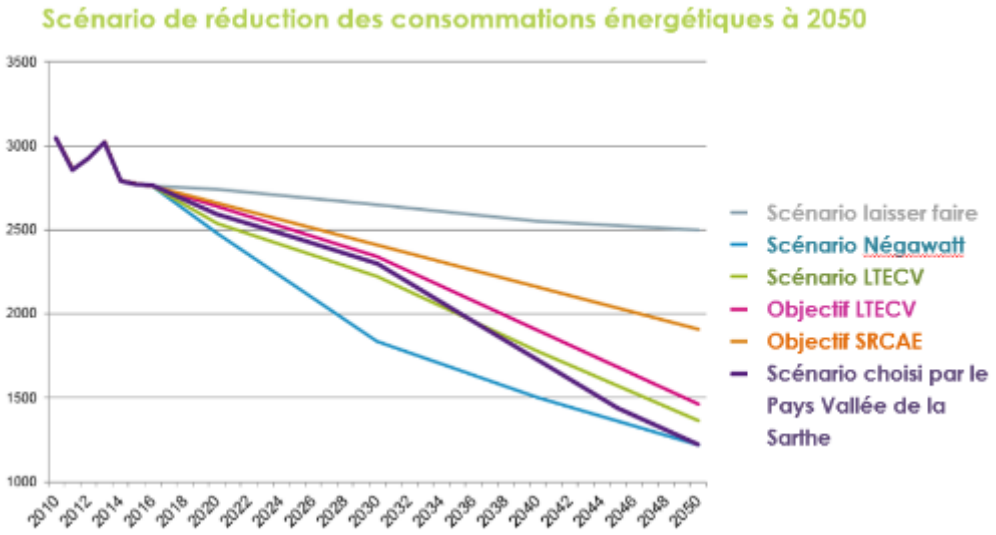
La production annuelle totale d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) s'élève à 314 GWh (2016). La part de chaleur renouvelable issue du bois énergie prédomine dans ce mix de production locale. Cette énergie renouvelable produite localement représente 11,3% de l'énergie consommée sur le territoire.





Les objectifs chiffrés du PCAET

Le Pays Vallée de la Sarthe ambitionne d'être Territoire à Energie Positive en 2050. Pour cela, des ambitions à l'échéance 2030 ont été définies :



Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

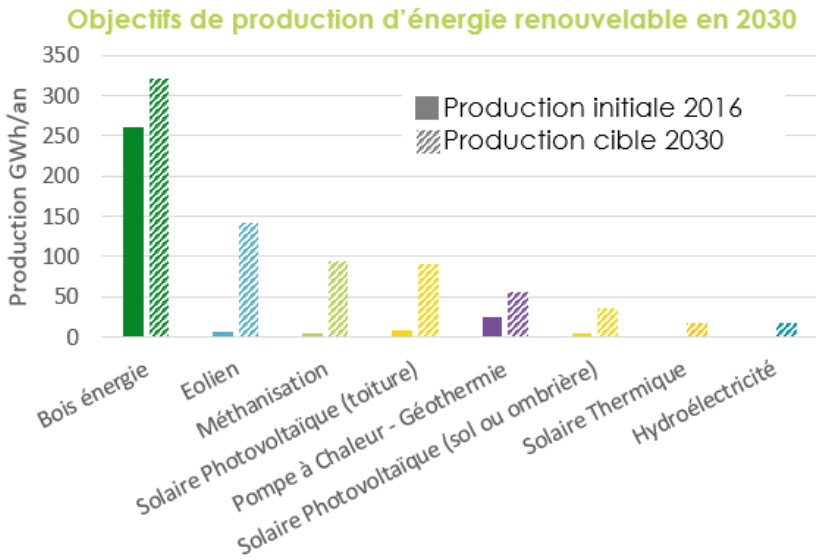
-16% de consommation d'énergie entre 2016 et 2030

-15,2% d'émissions de gaz à effet de serre entre 2016 et 2030

+18% d'augmentation des capacités de stockage carbone entre 2016 et 2030

+147% de production d'énergie renouvelable entre 2016 et 2030

Les objectifs d'augmentation de la production d'énergie renouvelable locale ci-contre équivaudraient environ à :
- la conversion vers un chauffage bois performant de 12 000 logements,
- 22 nouvelles éoliennes,
- 13 nouvelles unités de méthanisation,
- 25% des maisons individuelles équipées de solaire photovoltaïque,
- 58 ha de solaire au sol ou en ombrière…



Le plan d'actions du PCAET

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Vallée de la Sarthe, s'articule autour de 8 grandes orientations stratégiques. Les orientations ont été ensuite opérationnalisées en actions, à l'échelle du Pays puis dans chacune des trois communautés de communes :

1

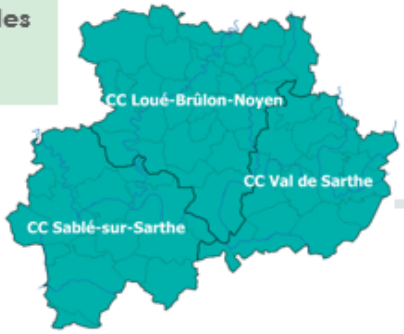
1. **Communiquer sur le PCAET** et ses enjeux
2. Assurer la **gouvernance et l'animation** du PCAET

2

1. Accompagner **la rénovation et la construction neuve performante** de l'habitat particulier
2. Accompagner les communes dans leur **démarche de revitalisation des centres bourgs**

3

1. Accompagner le **développement des mobilités alternatives**



5

1. **Développer la filière bois locale** grâce à l'élaboration et l'animation d'une **Charte Forestière**
2. **Planter des arbres**
3. Promouvoir un **développement urbain moins consommateur de foncier** et préservant la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue

4

1. Elaborer une **stratégie de développement des installations solaires** photovoltaïques et thermiques
2. Rédiger un **guide de bonnes pratiques** et soutenir le **développement des ENR** sur le territoire

6

1. Soutenir le développement des **circuits courts alimentaires** et engager un **Projet Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT)**

8

1. **Travailler avec l'ensemble des acteurs de l'eau** afin de soutenir ou engager des stratégies de gestion durable de l'eau
2. Suivre les impacts observés des changements climatiques et **accompagner les collectivités dans leur adaptation.**

7

1. **Accompagner les collectivités et entreprises** dans leurs actions de **performance énergétique et environnementale**

Les priorités d'actions en 2026 :

Animer le « Plan Paysage & Transition énergétique » pour assurer un développement désirable et harmonieux des énergies renouvelables sur le territoire

Accompagner 50 ménages dans leur projet de rénovation énergétique grâce au service SARHA

Mettre en œuvre les actions du PAAT : pour la résilience alimentaire du territoire

Répondre, pour les communes CEP, au cadre réglementaire du Décret Eco-Energie Tertiaire (déclaration des bâtiments et consommations)

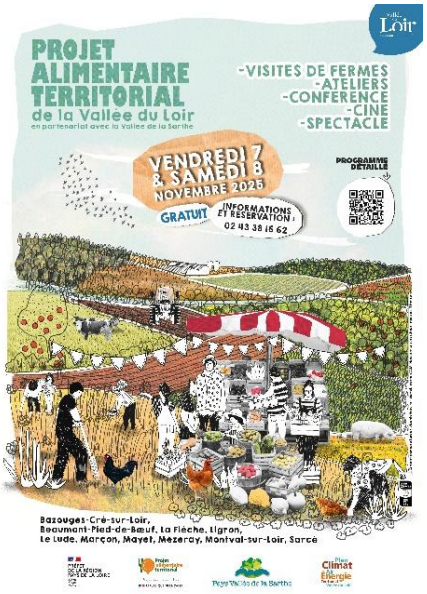
Réaliser une étude pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques pour les collectivités assujetties à la loi APER

Rénover 4 « Bâtiments pilotes de la transition – pour une rénovation énergétique performante et inspirante » (financement LEADER)

ACTION 1 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER – Alimentation Durable

Dans le cadre du PAAT, le Pays Vallée de la Sarthe a organisé en 2025 plusieurs actions de sensibilisation à destination du grand public :

- ✓ **Le 7 novembre à Mézeray : Un spectacle Théâtral par En Compagnie des Oliviers, intitulé « Tom s'installe »** (70 participants) – sur les réalités du monde agricole, en partenariat avec le PETR Vallée du Loir dans le cadre de l'organisation de journées agri-culturelles et citoyennes
- ✓ **Les 22 octobre (La Flèche) et 8 novembre (Mayet) : Animation de 2 fresques Agri'Alim** (18 participants) – respectivement en partenariat avec le CPIE Vallée du Loir et de la Sarthe dans le cadre des journées agri-culturelles et citoyennes
- ✓ **Le 19 novembre à La Suze-sur-Sarthe : Un ciné-débat sur le documentaire « On mange quoi ? Des idées pour mieux se nourrir »** (46 participants) – en partenariat avec l'Association Cultivons le Mieux Manger dans le cadre du Festival Alimenterre et en présence de Sophie Roland, la co-autrice du film.



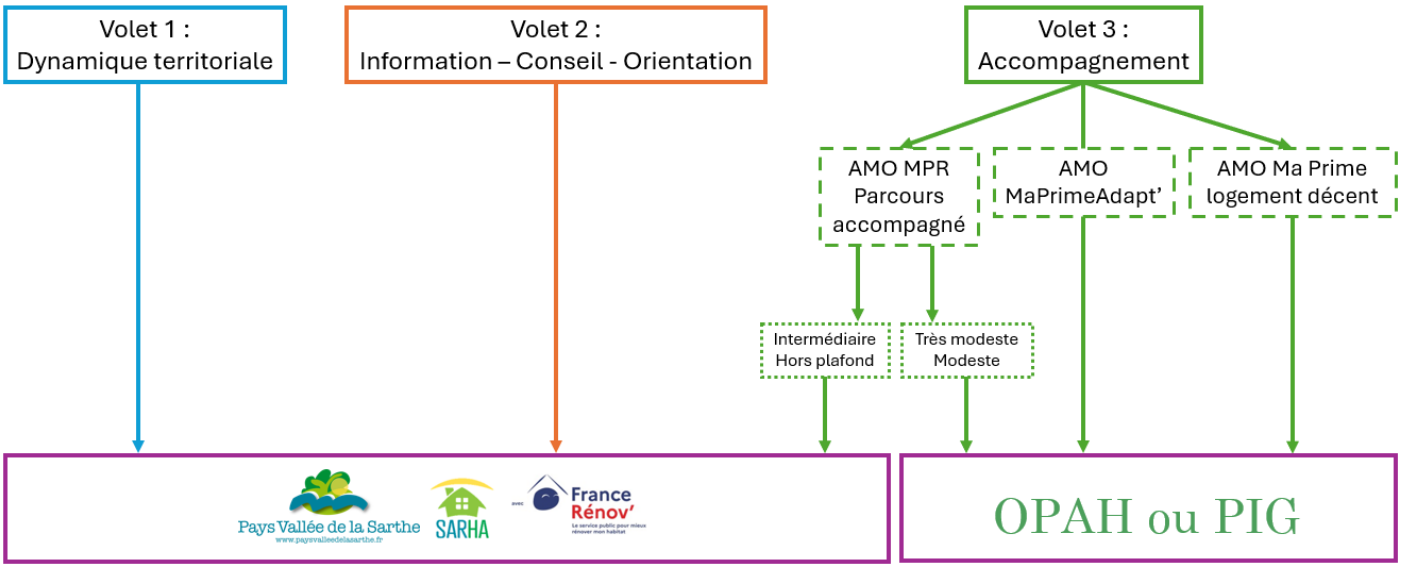
ACTION 2 : SE LOGER ET HABITER

Le **S**ervice d'**A**ccompagnement à la **R**énovation de l'**HA**bitat lancé en avril 2021, permet de mettre en œuvre de façon concrète la fiche action du plan climat (PCAET) « PVS 2.1 : Accompagner la rénovation et la construction neuve performante de l'habitat particulier ».

Le service SARHA est un **E**space **C**onseil **F**rance **R**énov' (ECFR), dispositif soutenu par la Région des Pays de la Loire et par l'ADEME (en 2021), puis par l'ANAH (depuis le 1er janvier 2022).

Depuis le 1er janvier 2025, la gouvernance et le cadre financier du service SARHA a évolué. La région Pays de la Loire ne soutient plus les Espace Conseil France Rénov'. Cette année l'ANAH, via le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), finance et accompagne les EPCI en établissant des pactes territoriaux afin de garantir la continuité du service.

Les 3 communautés de communes ont validé le principe que SARHA poursuive son action pour les années à venir et ont signé ces pactes début 2025, d'une durée de 5 ans (2025-2029). C'est dans ce cadre que le service SARHA réalise une prestation de services pour le compte de celles-ci, afin de mettre en œuvre le SPRH et d'atteindre les objectifs fixés au sein des volets 1, 2 et 3 des Pactes territoriaux.



Par conséquent, le financement est assuré actuellement par des prestations de services auprès des 3 Communauté de Communes et des fonds propres du Pays.

SARHA est un **service de proximité, neutre et gratuit** pour tous les habitants du territoire.

Ce service public permet d'accompagner les particuliers dans leurs projets de travaux de rénovation de logement, à l'échelle du Pays Vallée de la Sarthe.

Depuis juillet 2024, l'ensemble du territoire est couvert par des dispositifs d'amélioration de l'habitat permettant un accompagnement gratuit et des aides locales complémentaires pour les ménages éligibles :

- Un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été mis en place le 01er février 2023 sur la communauté de communes du Val de Sarthe
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été mise en place le 01er janvier 2024 sur la communauté de communes du Pays Sabolien
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été mise en place à partir du 01er juillet 2024 sur LBN communauté

SARHA a pour rôle en tant que guichet unique de rencontrer les habitants et de renvoyer les contacts éligibles vers l'opérateur sélectionné pour suivre ces dispositifs (Soliha sur les trois territoires).

Un **guichet unique** avec trois axes prioritaires :

- L'information et le conseil des ménages
- L'accompagnement des ménages en amont des travaux grâce à une visite à domicile
- La dynamique territoriale de la rénovation en proposant des actions de sensibilisation

Le service SARHA a permis la tenue de :



- Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 12h à 17h (volet 2)



- Permanences physiques pour rdv individuels 3 jours par semaines (volet 2) :
  - Tous les lundis à Sablé-sur-Sarthe
  - Tous les mercredis à Roëzé-sur-Sarthe
  - Tous les vendredis à Loué



- La visite et la réalisation d'audits énergétiques des logements des ménages accompagnés dans le cadre des missions Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) (volet 3)



- Un appui administratif pour la constitution des dossiers de demande d'aides financières (volet 3)

Ci-dessous, les objectifs des Pactes territoriaux sur l'ensemble du Pays Vallée de la Sarthe :

Missions	Objectif annuel	Réalisé Année 2025	Avancement (en %)
Nombre de ménages effectuant une demande d'information (Guichet téléphonique) (volet 2)	1 050	865	82 %
Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé (RDV Personnalisé lors des permanences le lundi) (volet 2)	750	469	63 %
Nombre de ménages bénéficiant d'une visite d'appui au parcours (volet 2)	12	12	100 %
Dépôt dossier MAR Propriétaire occupant (volet 3)	**29**	**9**	**31 %**
Dépôt dossier MAR Propriétaire occupant revenu Intermédiaire	23	7	30 %
Dépôt dossier MAR Propriétaire occupant revenu Hors Plafond	6	2	33 %
Dépôt dossier MAR Propriétaire bailleur (volet 3)	**15**	**12**	**80 %**
Dépôt dossier MAR Propriétaire bailleur revenu Très Modeste	2	3	150 %
Dépôt dossier MAR Propriétaire bailleur revenu Modeste	1	1	100 %
Dépôt dossier MAR Propriétaire bailleur revenu Intermédiaire	7	5	71 %
Dépôt dossier MAR Propriétaire bailleur revenu Hors Plafond	5	3	60 %

L'année 2025 a été une année instable, marquée par la suspension de MaPrimeRénov' et un allongement des délais d'instruction.

Durant les cinq premiers mois de l'année, la dynamique liée à la rénovation des logements de l'habitat privé était très importante. À la suite d'un manque de budget, l'ANAH a décidé de stopper mi-juin 2025 le dépôt des dossiers MAR Intermédiaire et Hors plafond ce qui a provoqué une chute brutale de l'activité au niveau du service SARHA mais aussi des OPAH et PIG. A partir d'octobre 2025, il a été uniquement possible de déposer des dossiers MAR Très Modeste. La dynamique a peiné à revenir en fin d'année, au vu de l'incertitude budgétaire pour l'année 2026.

Malgré cette année compliquée, le dépôt des dossiers MAR accompagnés par le service SARHA a permis des retombées économiques conséquentes sur le territoire. Ces dossiers représentent **plus d'un million d'euros** de travaux de rénovation énergétique qui sont en cours de réalisation sur le territoire.

Et en 2026…

Sur la Communauté de Communes du Val de Sarthe, le PIG se termine au 30 janvier 2026. Elle a validé le passage de l'ensemble des dossiers MAR, tous revenus confondus, en régie via le service SARHA.

Avec l'instabilité budgétaire national, le budget 2026 évoluera suivant les décisions prises par l'ANAH. L'objectif principal est de maintenir un accompagnement de qualité pour les ménages quelques soient les conditions extérieures au service.

Un rendez-vous personnalisé avec un conseiller France Rénov' sera rendu obligatoire pour les rénovations énergétiques d'ampleur avant le dépôt d'une demande d'aide.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service, le travail de coordination avec les différents acteurs sera maintenu.

■ ACTION 4 : PRODUIRE ET DISTRIBUER DE L'ENERGIE

- **Fabrique prospective de l'ANCT et ombrières photovoltaïques :**

La loi Energie Climat de 2019, la loi Climat & résilience de 2021 et la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) de 2023 ont progressivement instauré des obligations concernant la végétalisation et la solarisation des bâtiments tertiaires et parkings.

En l'état actuel de la réglementation, les toitures des bâtiments tertiaires de plus de 500 m² devront avoir été végétalisés ou solarisés d'ici le 1er juillet 2028 (taux de couverture non défini à ce jour). Tous les parcs de stationnement extérieurs de plus de 1500 m² devront, quant à eux, avoir été végétalisés ou solarisés d'ici le 1er juillet 2028 sur au moins la moitié de leur surface.

Cette obligation vis-à-vis des parcs de stationnement extérieurs concerne le secteur privé comme le secteur public.

➔ **Estimation à l'échelle du Pays Vallée de la Sarthe :**

- ✓ 13 collectivités concernées : environ 65 000 m² de parkings
- ✓ 300 entreprises concernées : environ 70 ha de parkings

La solarisation des parkings, par des ombrières photovoltaïques, représente un investissement élevé et une production importante d'électricité. Leur déploiement nécessite par conséquent une réflexion approfondie quant à leur financement, au mode de valorisation de la production électrique et aux modèles économiques à privilégier. Se pose également la question de la mutualisation des projets potentiels, afin notamment d'optimiser les coûts et de permettre l'émergence des projets plus petits donc moins rentables.

Pour avancer sur ce sujet, le Pays Vallée de la Sarthe a participé durant l'année 2025 à la 20ème Fabrique Prospective financée par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), la Banque des Territoires et l'Ademe. Il a ainsi bénéficié d'un accompagnement par Espelia sur la thématique « Comment financer les projets de transition écologique d'intérêt général dans les territoires ? ».

Fléchée sur cette problématique des ombrières photovoltaïques, et en compagnie de différents acteurs (élus, citoyens, entreprises, DGFIP…), il ressort de cette Fabrique Prospective une méthodologie de projet, avec préfiguration de la 1ère phase qui consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité. Celle-ci aura pour objectif d'identifier et de hiérarchiser un certain nombre de projets intéressants et d'apporter pour ceux-ci des éléments de réponses quant aux :

- ✓ Modes possibles de valorisation de l'électricité ;
- ✓ Modèles économiques associés ;
- ✓ Gouvernance

- ✓ Phasage et identification de « grappes de projet »
- ✓ Possibilités de financements.

Cette étude sera lancée en 2026.

- **ZAER et petits projets photovoltaïques au sol :**

Suite au travail d'accompagnement des communes pour définir les ZAER, le Pays Vallée de la Sarthe, en partenariat avec Enercoop Pays de la Loire a identifié des parcelles communales aptes à recevoir des installations photovoltaïques au sol. Ce travail s'est concentré sur les petites parcelles (quelques ha au plus) qui n'intéresseront pas les développeurs privés. Les parcelles ainsi identifiées, idéales pour des projets d'autoconsommation collective et/ou faisant appel à des collectifs citoyens, pourront faire l'objet dans un second temps d'une réflexion approfondie avec les communes.

- **Projets portés par les collectivités :**

Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités au développement des énergies renouvelables, le service CEP du Pays a aidé à l'émergence de nombreux petits projets de chaleur et d'électricité renouvelables. Voici un état des lieux pour 2025 :

	Réalisés 2025	En cours de réalisation	En réflexion
Chaleur renouvelable	Auvers le Hamon (géothermie) Auvers le Hamon (RC bois) Cdc LBN (solaire) Spay (géothermie) Spay (RC bois)	Coulans (RC bois) La Suze (RC bois)	Etival (RC bois)
Electricité renouvelable	Auvers le Hamon (PV) Louplande (PV)	Cdc LBN (PV) Cérans-F (PV) La Suze (PV) Précigné (PV) Viré (PV)	Asnières (PV) Chassillé (PV) Loué (PV)

- **Autoconsommation collective et PMO :**

Le développement des énergies renouvelables, et du solaire photovoltaïque en particulier, est un sujet auquel tous les acteurs sont confrontés.

Les conditions économiques actuelles, liées à la valorisation de l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques, sont en faveur de l'autoconsommation de cette production. Les collectivités et entreprises disposant d'un patrimoine important peuvent déjà réaliser des opérations d'autoconsommations collectives « patrimoniales », qui leur permettent de flécher leur production sur leurs différents bâtiments.

Cependant, le gisement photovoltaïque de ces acteurs (toitures et parkings) est souvent bien supérieur à leurs besoins. Par ailleurs, la loi APER les pousse, à une échéance proche, à solariser leurs plus grands bâtiments (> 500 m²) ainsi que leurs plus grands parkings (> 1500 m²). La production issue de ce gisement, et des obligations en découlant, nécessitera pour eux de valoriser leur production au travers d'opérations d'autoconsommations collectives « ouvertes », c'est-à-dire en fléchant une partie de leur production vers des tiers (entreprises, particuliers ou collectivités).

La mise en place d'une opération d'autoconsommation collective « ouverte » est néanmoins conditionnée

à la création d'une PMO (Personne Morale Organisatrice), telle que stipulée dans le code de l'énergie. Cette PMO a pour fonction l'organisation et la gestion de l'opération. C'est notamment elle qui est signataire de la convention avec Enedis et qui est en liaison avec ce distributeur pour en définir les éléments techniques (raccordement et comptage), et ce durant toute la vie du projet.

Le Pays Vallée de la Sarthe a décidé fin 2025 de proposer des prestations de PMO pour aider à l'émergence de ces projets. Les conditions de ces prestations (contractualisation et tarifs) seront définies début 2026.

ACTION 5 : PRESERVER ET VALORISER NOTRE CAPITAL NATUREL – Le Plan Paysage & Transition énergétique

- **Finalisation du Plan Paysage et Transition Energétique : Dessiner ensemble le « paysage d'énergies désirable de 2030 et 2050 »**

2023

✓ **Phase 1 : Cadrage, lancement de l'étude et de la mobilisation citoyenne**
- ❑ Questionnaire en ligne
- ❑ Tirage au sort du collectif citoyen et signature d'une charte d'engagement

✓ **Phase 2 : Diagnostic paysager et énergétique**
- ❑ 3 Lectures paysagères : Avoise, St Jean du Bois, St Denis d'Orques
- ❑ 10 Entretiens individuels d'agriculteurs
- ❑ 3 demi-journées EnR : Méthagri Loué, éoliennes de Tassillé, ferme solaire de Fillé

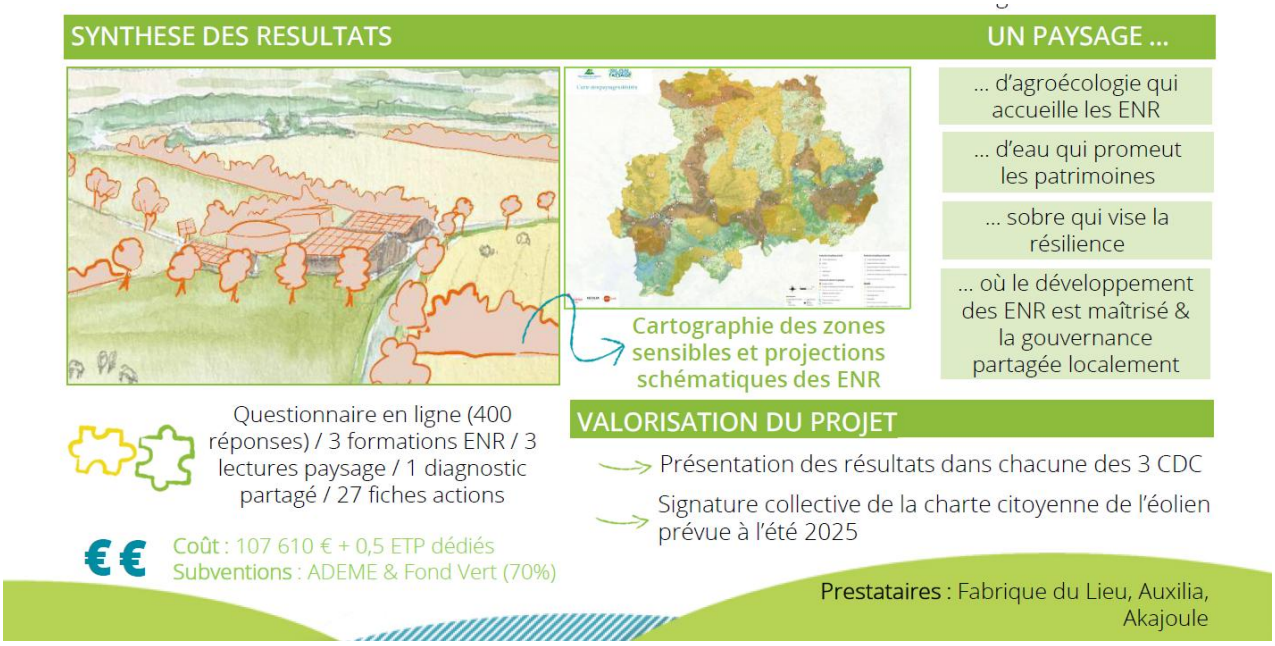
2024

✓ **Phase 3 : Stratégie du Plan Paysage & Transition Energétique**
- ❑ Atelier de travail prospectif : 21 mars 2024
- ❑ 3 ateliers de construction des objectifs de qualité paysagère : 8 et 9 avril 2024 (Avoise, Loué, St Jean du Bois)
- ❑ 1 formation aux énergies citoyennes (RECIT) : 26 avril 2024
- ❑ 3 ateliers avec le collectif citoyen pour construire la « Charte citoyenne de l'éolien »

✓ **Phase 4 : Définition du Programme d'actions**
- ❑ 1 atelier de construction du programme d'actions : 17 septembre 2024 à Noyen
- ❑ 1 groupe de travail (élus) sur la « Charte citoyenne de l'éolien » : 25 novembre 2024
- ❑ Approbation de la charte citoyenne de l'éolien en Comité Syndical du 17 décembre 2024

2025

- ❑ *3 Débats en conseils communautaires (janvier-février 2025)*
- ❑ *1 COPIL de clôture du Plan Paysage et Transition énergétique (mars 2025)*



- **Signature de la Charte Citoyenne de l'éolien**

La Charte de l'éolien, élaborée par un panel de citoyens tiré au sort, permet au Pays Vallée de la Sarthe de disposer d'un document qui cadre le développement des projets éoliens et offre un cadre commun de discussion entre les élus et les porteurs de projet.

Parmi les points forts de la Charte : les membres du panel ont affirmé, dans leur majorité, le besoin de préservation de l'identité bocagère du territoire.
Les projets de parcs éoliens devront respecter des grands principes directeurs de :

- Respect de l'identité bocagère largement incarnée par l'alternance de prairies (pâturées ou fauchées), de haies, d'arbres remarquables, de ripisylves et par la présence d'exploitations de polyculture-élevage
- La préservation des espaces considérés comme naturels tels que les espaces boisés et les paysages d'étang et les aménités qui en découlent
- La prise en compte de l'importance du relief, le territoire présentant en certains points, un relief vallonné qui constitue un des marqueurs paysagers du territoire.



Concrètement, la Charte comprend 3 axes (1/Gouvernance ; 2/Intégration paysagère ; 3/ Pratiques techniques et environnementales »), répartis en « indispensables » (ou lignes rouges incontournables) et en « recommandations ».

La signature officielle de la Charte Citoyenne de l'éolien a eu lieu le 5 juillet 2025 lors du Comice Agricole d'Auvers-le-Hamon en présence des élus du Pays Vallée de la Sarthe et des citoyens du panel.

ACTION 5 : PRESERVER ET VALORISER NOTRE CAPITAL NATUREL – Journée de l'Agroécologie (JAE)

Le Pays Vallée de la Sarthe a organisé une deuxième **Journée de l'Agroécologie le 3 juin 2025,** en partenariat avec le CIVAM 72 et la Chambre d'Agriculture. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 « Accompagnement aux changements de pratiques agricoles » du Projet Agricole et Alimentaire Territorial. Au total, près de 150 participants étaient présents, avec une diversité de profils : agriculteurs, citoyens, élus, enseignants ou étudiants issus de formations agricoles





Au programme :

- Visite de l'exploitation agricole de Guillaume Degoulet (Noyen-sur-Sarthe)
- Forum des acteurs locaux de l'agroécologie
- Deux conférences sur la thématique « l'agroécologie comme levier d'adaptation face au changement climatique », la première animée par Thomas Devienne (Solagro) et la seconde par Simon Ricard (Permalab)
- Ciné débat autour du film documentaire « La Théorie du boxeur » de Nathanaël Coste (2024)

Le bilan de la journée est à retrouver ici.





Diverses vidéos ont été produites au cours et suite à cette journée (vidéos des pratiques agricoles appliquées dans les fermes des 2 JAE organisées par le PVdS (2023 et 2025)). Toutes les vidéos sont disponibles sur le site internet du Pays Vallée de la Sarthe.



Vidéo d'ambiance de la JAE



Replay Conférence Solagro



Replay Conférence Permalab



Pratiques AE chez S. Champion



Pratiques AE chez P. Dutertre



Pratiques AE chez G. Degoulet

ACTION 6 : PRODUIRE ET SE NOURRIR

Le Pays Vallée de la Sarthe a souhaité lancer une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation du territoire. **Le Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) a donc été lancé en 2021**, accompagné par plusieurs partenaires techniques (Chambre d'Agriculture, GAB 72, CIVAM AD 72, CIAP 72, consultant en transition agricole et alimentaire), **avec pour ambition de tendre « vers la résilience du système alimentaire et une moindre dépendance aux énergies fossiles en Vallée de la Sarthe »**. Dès son lancement, le PAAT a été reconnu PAT de niveau 1 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Il est maintenant reconnu de niveau 2 (PAT opérationnel) par le ministère, depuis décembre 2024.

Projet alimentaire territorial

Projet reconnu par l'État

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Depuis son émergence, le PAAT a été rythmé par l'élaboration d'un diagnostic du potentiel de production et de consommation du territoire ainsi qu'une phase de co-construction de son programme d'actions. Ce dernier a été validé et arrêté en novembre 2022. Il comporte 21 actions réparties dans 5 axes stratégiques :

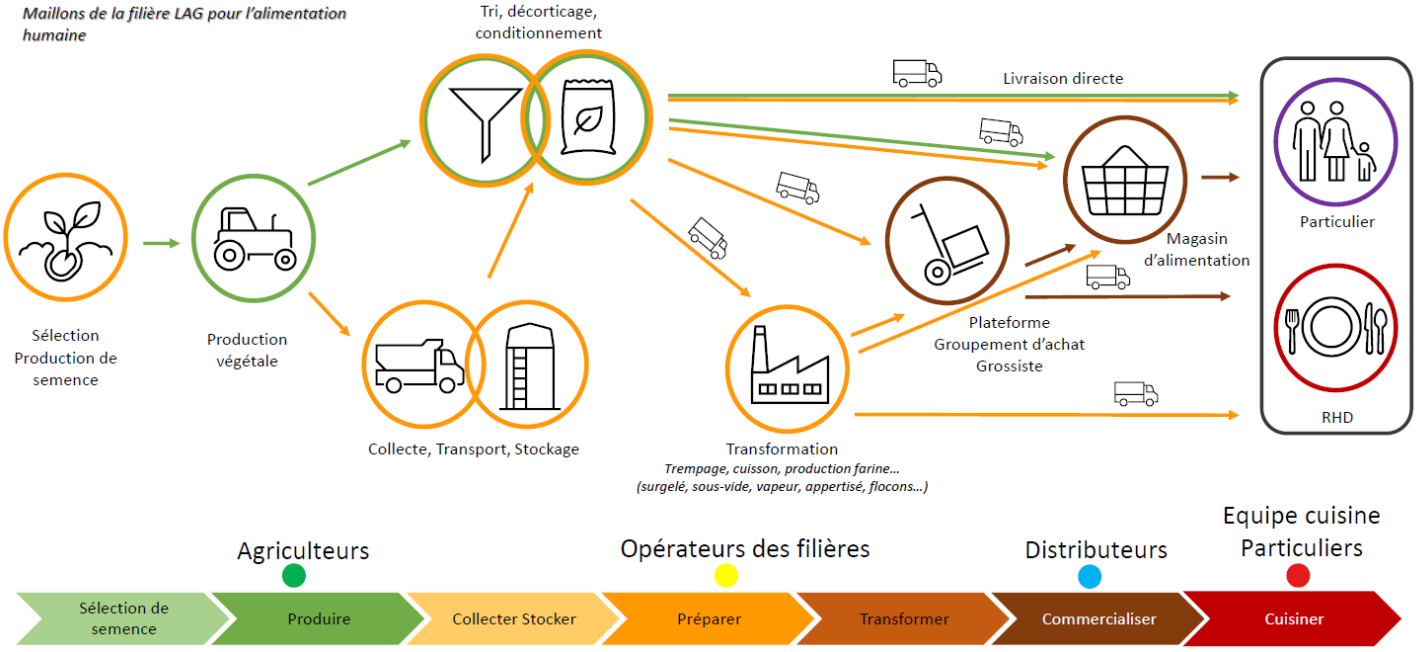
1. Installation et transmission des exploitations agricoles.
2. Accompagnement aux changements de pratiques agricoles.
3. Consolidation et création de filières territoriales nourricières et durables.
4. Restauration Hors Domicile (RHD) et production locale et de qualité.
5. Accessibilité et sensibilisation à l'alimentation locale et de qualité pour tous.

La mise en œuvre du programme d'actions a démarré dès 2023 et se poursuit toujours en 2025, en collaboration étroite avec les partenaires techniques et acteurs du territoire.

Mise en lumière d'actions phares de l'année 2025 :

- **Projet LAG 72 – Expérimentation du développement d'une filière légumineuses à destination de l'alimentation humaine**

Dans le cadre du projet LEGGO, co-porté par l'Association LEEGO et les Chambres d'Agriculture du Grand Ouest (PDL, Bretagne, Normandie, Centre Val de Loire), le PVdS a souhaité devenir démonstrateur territorial afin de tester et impulser le développement d'une filière territoriale de production de légumineuses à graines (LAG) pour la consommation humaine. L'objectif du projet est alors de sécuriser la production de LAG de l'itinéraire technique à la mise en marché.
A termes, la filière n'a pas vocation à se mettre en place à la seule échelle du Pays Vallée de la Sarthe, mais plus largement. Aussi, le Département, également intéressé par cette thématique, a été associé au projet. Le démonstrateur territorial LAG 72 est ainsi co-piloté par le Pays Vallée de la Sarthe, la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et le Département de la Sarthe.



La première étape du projet fut de permettre à tous les acteurs impliqués dans la filière (agriculteurs, opérateurs des filières, RHD, particuliers) de se rencontrer pour créer des synergies. Pour se faire, à l'automne 2024, furent organisé des entretiens et enquêtes auprès des acteurs de la filière puis une rencontre des acteurs, permettant d'identifier leurs pratiques, problématiques, besoins et attentes et co-construire un plan d'actions pour le déploiement de la filière.
Ce dernier, à déployer entre 2024 et 2026, comprend les actions suivantes :

1. Mise en place d'une plateforme d'essai LAG chez un agriculteur et accompagnement d'un groupe d'agriculteurs
2. Communication, sensibilisation et éducation sur l'intérêt des LAG
3. Mise en place d'un groupe d'échanges et de pratiques autour de recettes qui utilisent des LAG (avec des cuisiniers de restauration collective)
4. Définition du besoin par une étude de marché
5. Sécurisation de la filière

En 2025, les actions 1 à 3 ont été lancées. Le détail est à retrouver ici.

En parallèle du démarrage du projet, le Pays Vallée de la Sarthe a également adhéré à l'association LEGGO permettant de bénéficier des connaissances et compétences des membres du réseau et des différents démonstrateurs territoriaux du Grand Ouest (dont 1 autre en PDL, sur le territoire de Mauges Communauté). Aussi, le PVdS a accueilli le 3ème Carrefour LEGGO en décembre 2025.

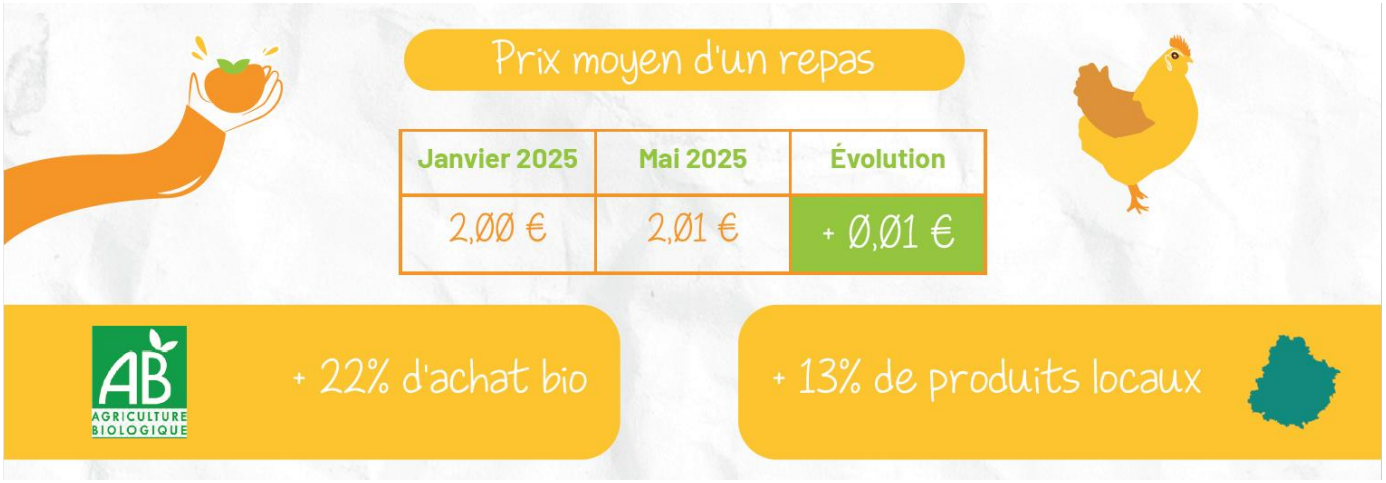
Rétrospective de la journée à retrouver ici.



- **Organisation d'un Défi Foyers à Alimentation Positive (DFAAP) sur LBN Communauté**

Fort du succès du premier DFAAP organisé sur la Communauté de communes du Val de Sarthe, le Pays Vallée de la Sarthe, en partenariat avec le GAB 72, a organisé en 2025, un second DFAAP sarthois, sur LBN Communauté, en lien avec le Contrat local de Santé (CLS) de la communauté de communes.
L'objectif : accompagner par équipe et de façon ludique, des foyers volontaires à consommer davantage de produits bio et locaux, en se faisant plaisir et sans dépenser plus.

Ce défi fut, une nouvelle fois, une vraie réussite. En chiffres :
- 33 foyers engagés (soient plus de 100 personnes) et répartis en 3 équipes
- 6 temps forts organisés de janvier à mai 2025
- Les résultats :



Le retour des foyers :





Le bilan complet du DFAAP est à retrouver au lien suivant.

Et pour la suite ? : les foyers du DFAAP LBN souhaitent se retrouver pour partager un repas tous ensemble. Par ailleurs, un troisième DFAAP va être organisé sur le Pays Sabolien en 2026.

- **D'autres actions ont été menées en 2025 dans le cadre du PAAT, telles que :**

- L'organisation d'évènements sur les questions d'installation et transmission agricole par la CIAP 72 : Forum « Qui va nous nourrir demain ? » à Etival-lès-le-Mans en présence d'Amélie Poinssot (journaliste) et 2 cafés-installation ;
- L'accompagnement du développement du tiers-lieu nourricier Cultivons le Mieux Manger à Sablé-sur-Sarthe ;
- L'Adhésion de nouvelles structures à la Charte Qualité et Proximité (2 restaurants, 1 agriculteur, 1 transformateur) ;
- L'accompagnement de restaurants collectifs du territoire : rédaction et passage des marchés publics de denrées (pour l'année 2026) pour la cuisine centrale du Pays Sabolien ; accompagnement du restaurant scolaire de Loué pour rejoindre la cuisine centrale de LBN Communauté à partir du 1er janvier 2026 ;
- L'organisation d'ateliers de concertation sur l'alimentation durable en Val de Sarthe, en lien avec les acteurs et foyers du 1er Défi Foyers à Alimentation Positive.

- **Venue du CGAAER en Vallée de la Sarthe :**

Le Pays Vallée de la Sarthe a accueilli les 16 et 17 décembre 2025, le Conseil Général de l'Alimentation, l'Agriculture et les espaces ruraux (CGAAER), dans le cadre d'une mission de conseil auprès de la Ministre de l'Agriculture pour « identifier les facteurs clés de réussite des projets engagés dans la transition d'exploitation (agricole) aux défis environnementaux et climatiques ». Pour mener à bien cette mission, le CGAAER a identifié des projets nationaux et locaux à rencontrer, dont le PAAT du Pays.
La rencontre du CGAAER s'est déroulé en 2 temps :

- Le 16 décembre matin : Visio avec les élus puis les partenaires techniques du PAAT
- Le 17 décembre après-midi : Visites de 2 fermes aux pratiques agroécologiques exemplaires : chez Sébastien Champion (Pâturage régénératif à Auvers-le-Hamon) et Philippe Dutertre (Agriculture de conservation des sols Chemiré-le-Gaudin)





Et en 2026…

Organisation d'un forum sur l'installation – transmission

Lancement d'un groupe d'échange sur l'hydrologie régénérative et d'un panel citoyen sur la ressource en eau

Lancement d'une étude sur la logistique des circuits courts en partenariat avec le GAB 72, la Chambre d'Agriculture, le Département et les autres PA(A)T Sarthois

Lancement du DFAAP 3 sur la Communauté de communes du Pays Sabolien et poursuite des actions sur l'alimentation durable avec les foyers des DFAAP Val de Sarthe et LBN Communauté

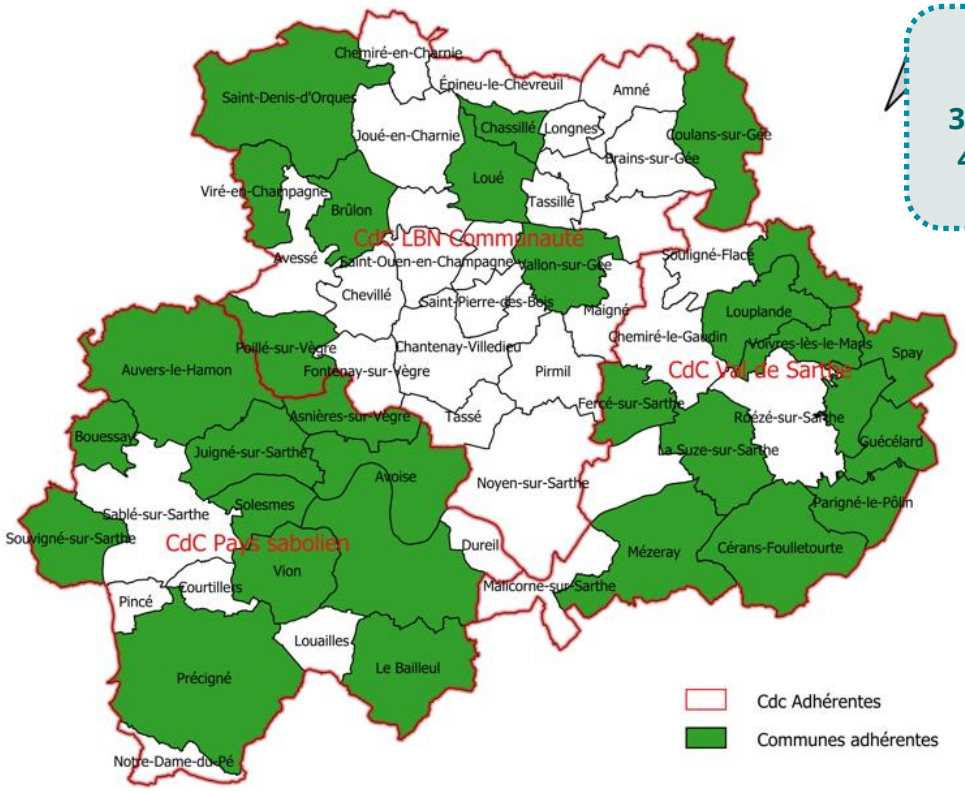
Organisation des 5 ans du PAAT

…

ACTION 7 : MAITRISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES COLLECTIVITES

Le Conseil en Énergie Partagé est un service mutualisé entre collectivités adhérentes. Des thermiciens, recrutés par le Pays, accompagnent les collectivités dans la gestion énergétique de leur patrimoine et dans leurs projets afin de réduire les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables et sensibiliser élus et techniciens. Son action s'articule autour de 3 axes :

- **Axe 1 : connaissance du patrimoine énergétique** (bâtiment et éclairage public), connaissance et suivi des consommations et dépenses énergétiques, mise en place de programmes d'améliorations ;
- **Axe 2 : accompagnement technique et administratif** sur toutes les questions et tous les projets énergétiques (rénovations, constructions, énergies renouvelables…) ;
- **Axe 3 : animation du réseau, organisation d'évènements** (REX, formations, visites...).



30 communes
3 CDC adhérentes
46 000 habitants

Aperçu de l'activité 2025 :

- ✓ Recrutement d'un économe de flux
- ✓ Renouvellement de la convention CEP
- ✓ Réalisation de bilans énergétiques
- ✓ Accompagnement des collectivités dans leurs projets énergétiques
- ✓ Accompagnement des collectivités dans le cadre de l'AMI Leader « Bâtiments exemplaires »
- ✓ Logiciel de gestion énergétique
- ✓ Réflexion sur le déploiement d'objets IoT
- ✓ Suivi administratif des appels à projets de la FNCCR
- ✓ Réalisation de vidéos de sensibilisation sur le solaire photovoltaïque
- ✓ Fiches REX

- **Recrutement d'un économe de flux :**

L'objectif d'atteindre 1,8 ETP dédiés au service CEP a été atteint avec le recrutement d'une économe de flux le 6 janvier 2025. N'ayant cependant pas donné suite à sa période d'essai, un nouveau recrutement a été lancé en avril. C'est finalement Florian Saulnier qui a été retenu et occupe ce poste depuis le 1er septembre 2025.

- **Renouvellement de la convention CEP :**

La dernière convention CEP courrait sur une période de 3 ans, de janvier 2022 à décembre 2024. 2025 a donc été l'occasion de proposer, à l'ensemble des collectivités du territoire, une nouvelle convention d'adhésion au service comportant quelques modifications par rapport à la précédente :

- ✓ La convention CEP est désormais permanente, à tacite reconduction et résiliable chaque année ;
- ✓ Le prix de l'adhésion est désormais révisé chaque année, sur la base d'un index afin de suivre l'évolution du coût du travail.

De nombreuses collectivités ont réadhéré au service CEP, quelques-unes l'ont quitté, certaines autres l'ont rejoint. Globalement, le nombre d'adhérents est stable par rapport à la convention précédente, avec 3 Cdc et 30 communes représentant 46 000 habitants.

- **Réalisation de bilans énergétiques :**

Un bilan énergétique intermédiaire a été réalisé en 2025 (Précigné).

- **Accompagnement des collectivités dans leurs projets énergétiques :**

Les collectivités sont restées très actives en termes de projets énergétiques et les accompagnements ont été nombreux :

	Réalisés 2025	En cours de réalisation	En réflexion
Rénovation énergétique	Auvers le Hamon (école) Loué (école) Pincé (Salle des fêtes) Viré (MAM)	Cérans-F (gymnase) Coulans (gpe scolaire) Fercé (école) La Suze (école) Malicorne (école) Mézeray (école) Sablé (école)	Cdc Val de Sarthe (piscine) Etival (école) Juigné (école) Louplande (MTL) Parigné le Pôlin (commerce)
Construction performante	Auvers le Hamon (MAM) Spay (médiathèque)	Cdc LBN (MSP Vallon)	Cdc LBN (MSP Coulans)
Energies renouvelables	Auvers le Hamon (géothermie) Auvers le Hamon (RC bois) Auvers le Hamon (PV) Cdc LBN (solaire th) Louplande (PV) Spay (géothermie) Spay (RC bois)	Cdc LBN (PV) Cérans-F (PV) Coulans (RC bois) La Suze (RC bois) La Suze (PV) Précigné (PV) Viré (PV)	Asnières (PV) Chassillé (PV) Etival (RC bois) Loué (PV)

Dans la continuité de 2024, nous remarquons que les écoles sont l'objet des principales réflexions et des principaux projets de rénovation énergétique. Le développement des énergies renouvelables, quant à lui, s'articule principalement, et de plus en plus, autour du solaire photovoltaïque et de l'autoconsommation collective. Enfin, les réseaux de chaleur bois en cours de réalisation sont des projets longs, qui s'étaleront sur plusieurs années.

- **Accompagnement des collectivités dans le cadre de l'AMI LEADER 2023-2027 « Bâtiments exemplaires » :**

L'AMI Leader « Bâtiments exemplaires » s'est étalé de septembre 2024 à mai 2025. Il a pour but d'identifier des projets de rénovations énergétiques exemplaires de bâtiments publics qui pourront solliciter un financement LEADER. Le service CEP a été sollicité par plusieurs collectivités pour les aider à intégrer les critères de l'AMI dans leurs projets. Il a également participé à l'analyse des candidatures ainsi qu'au comité de programmation LEADER qui a retenu les projets lauréats. Ceux-ci portent tous sur des écoles :

- ✓ Ecole de Chemiré le Gaudin ;
- ✓ Ecole / MTL de Fercé ;
- ✓ Ecole élémentaire de la Renardière de La Suze sur Sarthe ;
- ✓ Ecole élémentaire de Mézeray.

Suite à ce comité de programmation, le service CEP a été sollicité par les lauréats pour poursuivre leur accompagnement.

- **Logiciel de gestion énergétique :**

Le Pays a validé, en 2022, l'acquisition d'un logiciel de gestion énergétique : l'application Savee de l'entreprise Advizeo. Après une longue phase de déploiement, cet outil est devenu opérationnel à la mi 2024. Il permet de récupérer automatiquement les données de consommations et de facturations énergétiques des communes, de les vérifier et de les traiter pour permettre leur analyse. Ce logiciel est un outil puissant qui aide le service CEP dans ses missions de suivi énergétique et d'études d'opportunités d'énergies renouvelables. Ce sont ainsi près de 800 sites (bâtiments ou armoires d'éclairage public) qui

sont surveillés au travers de près de 1000 points de comptage.



Cet outil est ouvert aux élus et agents des collectivités, pour leur permettre de suivre facilement leurs consommations et dépenses énergétiques. Afin de les aider à appréhender ce logiciel, 3 sessions de présentation ont été réalisées en septembre 2024. Sur demande des collectivités, une quatrième session a été organisée le 3 mars 2025 à Vallon-sur-Gée.

La licence Savee courrait jusque fin 2025. Une négociation pour le renouvellement de cette licence a été engagée. Celle-ci débouchera en 2026 sur un contrat incluant le renouvellement de la licence pour une durée de 3 ans, ainsi que l'intégration sur la plateforme des collectivités ayant nouvellement adhéré au CEP en 2025.

- **Réflexion sur le déploiement d'objets IoT :**

Le service CEP a réfléchi au déploiement d'objets connectés dans les bâtiments, dits IoT (Internet of Things). Cette réflexion se base :

- ✓ Sur la demande d'une collectivité en particulier, qui souhaite installer des capteurs dans certains de ses bâtiments pour relever et suivre certaines données (température, taux de CO2…) ;
- ✓ Sur la nécessité, rencontrée par la plupart des collectivités, d'équiper certains de leurs bâtiments en sous-compteurs. Cette nécessité est liée au besoin de connaître précisément les consommations de chacun de leurs bâtiments, principalement dans le cadre du Décret Eco-Energie Tertiaire.

Durant l'année 2025, le service CEP a donc investigué dans les solutions de sous-comptage, les solutions de transmission des données (LoRaWAN) ainsi que dans les possibilités d'interfaçage avec le logiciel Savee. Des solutions seront ainsi proposées en 2026.

- **Suivi administratif des appels à projets de la FNCCR :**

Les appels à projets Merisier et Séquoia 3, portés par la FNCCR et dont le Pays était lauréat, se sont soldés début 2025 avec le reversement des derniers fonds aux collectivités concernées. Ces deux AAP ont permis de financer différents projets de rénovation énergétique portés par les collectivités, à hauteur de 354 000 €.

MERISIER ET SEQUOIA :
354 000 €
pour les communes porteuses de projet

Fort de ce succès, le Pays a souhaité poursuivre cette dynamique en candidatant à l'appel à projets Chêne 3. La candidature, conjointe avec la ville de Sablé sur Sarthe, a été déposée le 25 avril 2024 et retenue par la FNCCR durant l'été 2024. Après une longue période nécessaire à l'établissement de la convention (sélection définitive des projets et dimensionnement financier), celle-ci a été signée par les différentes parties en octobre 2025. Cette convention permettra d'apporter jusqu'au 30 septembre 2026, pour les projets de rénovation énergétique retenues, une aide financière relative aux études et à l'ingénierie associées. Cela correspond à une enveloppe financière de près de 400 000 €, ainsi décomposée :

Typologie de dépenses	Enveloppe
Lot 1 : recrutement d'un économe de flux	62 700 €
Lot 3 : études techniques	54 900 €
Lot 4 : frais de MOE	221 666 €
Lot 5 : frais d'AMO	52 900 €

CHÊNE 3
près de 400 000 € d'enveloppe financière

ACTEE | FNCCR
Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

CHÊNE 3
329 466 €
pour les communes porteuses de projet

- **Réalisation de vidéos de sensibilisation sur le solaire photovoltaïque :**

Pour pérenniser les conférences s'étant déroulées en septembre et octobre 2024, sur le thème du solaire photovoltaïque, le Pays a décidé de réaliser 3 vidéos permettant de conserver et diffuser les informations apportées :

- ✓ 1 sur les généralités techniques d'une installation photovoltaïque
- ✓ 1 sur l'autoconsommation individuelle
- ✓ 1 sur l'autoconsommation collective et le financement citoyen

Un prestataire a été retenu pour cela en mai 2025. Le captage vidéo a été réalisé en septembre et le montage sera finalisé courant 2026.

- **Fiches REX :**

Afin de capitaliser sur différents retours d'expériences liées aux rénovations énergétiques des bâtiments publics, le service CEP a réalisé deux fiches REX :

- ✓ 1 sur la rénovation énergétique de l'école de Louplande et sa géothermie
- ✓ 1 sur la rénovation énergétique de l'école de Souvigné et l'emploi de béton de chanvre

Et en 2026…

Les projets en cours de réalisation, ainsi que ceux issus de l'AMI LEADER « Bâtiments exemplaires » continueront à être accompagnés. En revanche, l'accompagnement des nouveaux projets sera mis en attente : la majeure partie de l'année 2026 sera en effet consacrée spécifiquement au Décret Eco-Energie Tertiaire, de sorte que l'ensemble des déclarations réglementaires (patrimoine assujetti et consommations) soient réalisées.

Le logiciel de gestion énergétique SAVEE continuera à être alimenté. Les communes nouvellement adhérentes au CEP y seront intégrées et la licence sera renouvelée.

Le Pays poursuivra sa réflexion sur le déploiement d'objets IoT et proposera des solutions aux collectivités, notamment dans le cadre du décret tertiaire.

Le Pays assurera le suivi administratif de l'appel à projets Chêne 3, porté par la FNCCR.

Les vidéos de sensibilisation au solaire photovoltaïque seront finalisées.

Un comité de pilotage sera organisé au second semestre.

■ ACTION 8 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Soutien au GIEC Pays de la Loire :**

Le Pays Vallée de la Sarthe est adhérent depuis 2023 au GIEC Pays de La Loire, qui a pour vocation de produire et diffuser des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et leurs répercussions dans les Pays de la Loire. Avec l'appui du Comité 21, il a déjà publié deux rapports et délivré plus d'une cinquantaine de présentations et conférences. Le Pays Vallée de la Sarthe participe aux différents temps proposés par le GIEC PDL

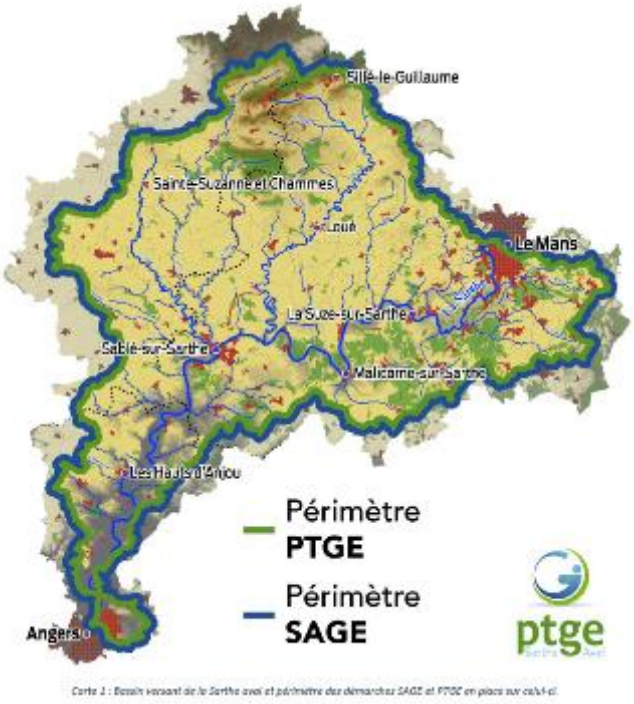
1er Rapport – Juin 2022



2ème Rapport – Avril 2023



- **Participation au Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Sarthe Aval**



Carte 1 : Bassin versant de la Sarthe aval et périmètre des démarches SAGE et PTGE en place sur celui-ci

Dans ce cadre, a été menée une étude des volumes disponibles, c'est-à-dire les volumes d'eau qu'il serait possible de prélever pour les usages socio-économiques, tout en préservant les milieux aquatiques. Cette étude intègre les prospectives climatiques du GIEC.

Il ressort de cette étude une situation contrastée sur le bassin Sarthe Aval. D'un côté, **l'axe principal (Sarthe) présente des volumes disponibles en basses eaux importants** au regard des prélèvements existants. Ce constat est toutefois questionné à long terme avec la prospective climatique à horizon 2070. De l'autre, **l'ensemble des affluents présentent des volumes disponibles de basses eaux insuffisants** pour couvrir les usages et mettent en évidence un déséquilibre pour les milieux.

B. Un outil de planification stratégique : le SCoT

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de planification stratégique au service d'un projet de développement et d'aménagement durable.
Le Schéma de cohérence territoriale de la Vallée de la Sarthe a été approuvé le 5 mai 2017. Il est **exécutoire depuis le 11 septembre 2017.**
Le chargé de mission SCoT, Jean-François HERBINOT, a quitté ses fonctions en avril 2019. Il n'a pas été remplacé depuis.

- **Actualités liées au ZAN :**

L'objectif de « Zéro artificialisation Nette » (ZAN) comporte 2 phases :

- Entre 2021 et 2030 : réduction de 50% de la consommation d'Espaces Naturels et Forestiers (ENAF) par rapport à la période 2011-2020
- A partir de 2031 : application de la notion « d'artificialisation » :

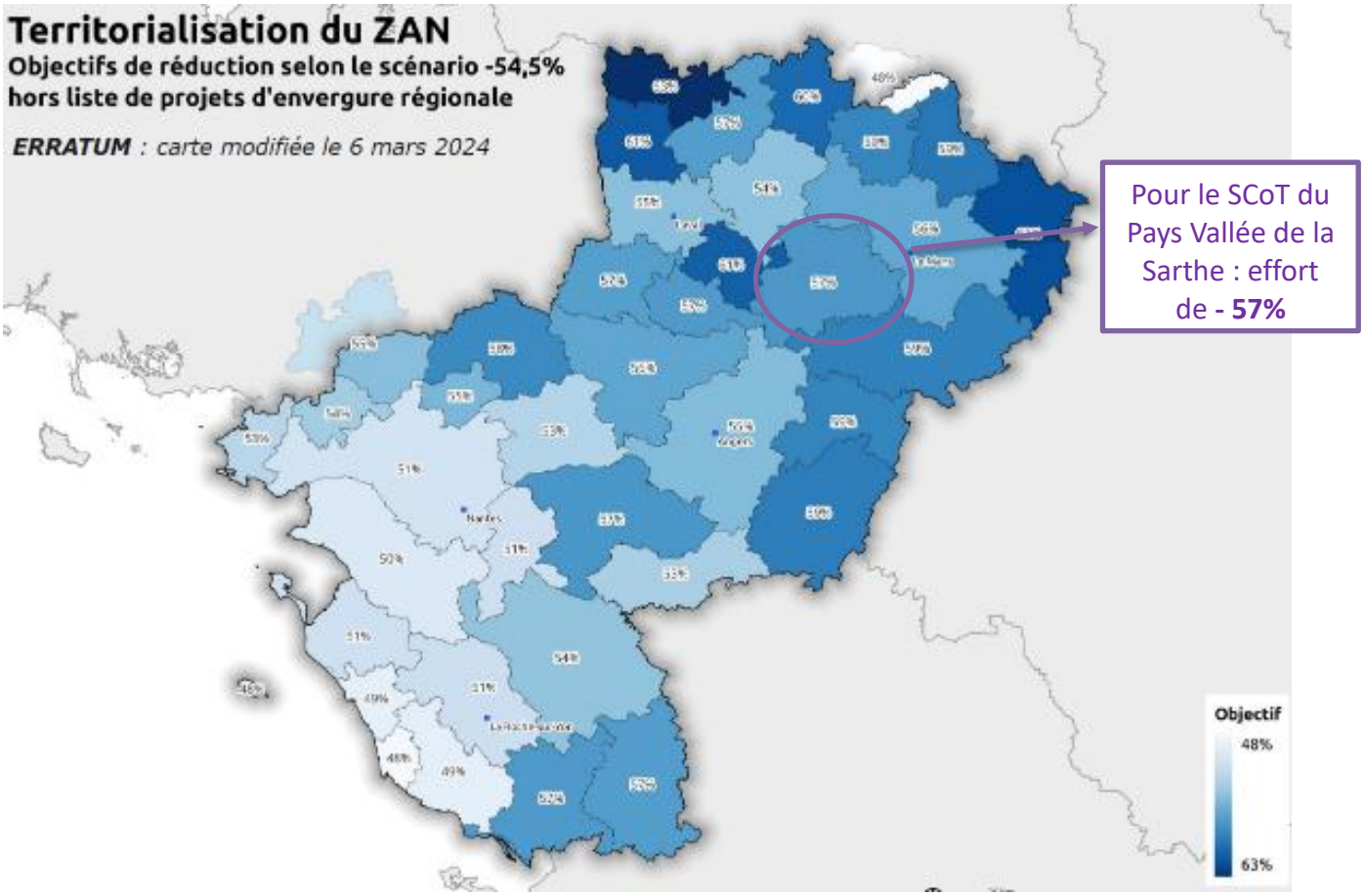
« Un sol est regardé comme artificialisé si l'occupation ou l'usage qui en est fait affectent durablement tout ou partie de ses fonctions »

En tenant compte des projets d'envergure nationale, l'effort à répartir n'est plus de 50% mais de 54,5%.
La FédéSCoT a fait des préconisations à la Région pour territorialiser cet effort.
La Région a présenté sa méthode de territorialisation et son impact pour les territoires (cartographie page suivante).

- **Pour le territoire vallée de la Sarthe :**

Chiffre de référence (consommation ENAF entre 2011-2020)	**493,8 ha**
Dans l'hypothèse d'un effort de -57%, enveloppe disponible pour la période 2021 – 2030 *Soit une moyenne annuelle :*	**212,3 ha** *21,2 ha par an*
Consommation prévue au SCOT sur la période 2017 – 2030 *Soit une moyenne annuelle :*	**416 ha** *27,7 ha par an*

➔ La trajectoire du SCoT était donc déjà globalement en adéquation avec celle du ZAN



Document	Date limite d'approbation
SRADDET	22 novembre 2024
SCoT (intégrant le ZAN)	22 février 2027
PLUi et PLU (intégrant le ZAN)	22 février 2028*

➔ ***A noter :*** *si le PLUi, le PLU ou la carte communale (modifié ou révisé) n'est pas entré en vigueur avant le 22 février 2028, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans une zone à urbaniser du PLU (zones 1AU ou 2AU) ou dans les secteurs de la carte communale où les constructions sont autorisées.*

Le Comité de pilotage SCoT s'est réuni le 10 septembre 2024, avec les services de l'Etat afin de valider la méthodologie à suivre. **Le Comité Syndical a approuvé, le 15 octobre 2024, la mise en révision du SCoT** en lien notamment avec :

- Le bilan à mi-parcours qui pointe une non atteinte des objectifs de population, logement, activité et consommation foncière
- Les ordonnances de modernisation des SCoT (17/06/2020) qui :
  - Modifie les pièces constitutives des SCoT : PAS, DOO et DAACL
  - Prévoit la possibilité de faire évoluer le SCoT en SCoT-AEC (et intégrer le Plan Paysage & TE)
- L'intégration de la loi climat et résilience qui impose d'intégrer le ZAN
- L'évolution de l'armature urbaine sur la CDC LBN Communauté : avec 4 « territoires de vie » au lieu de « 3 pôles structurants »
- L'évolution du périmètre : avec l'intégration de la commune de Cérans-Foulletourte en 2018

- **Recrutement d'un bureau d'étude pour la révision du SCoT :**

En 2025 a été lancé le marché de recrutement d'un bureau d'études pour la révision du SCoT et son évolution vers un SCoT-AEC.
Le marché comporte plusieurs phases :

- **Phase 1 (continue) :** L'animation de la réflexion, la formation des élus, la concertation, l'association des personnes publiques ainsi que l'évaluation environnementale feront l'objet d'une phase en continu, tout au long de la procédure.
- **Phase 2 :** Mise à jour des annexes : diagnostic territorial, évaluation environnementale, état initial de l'environnement, intégration du PCAET et du Plan Paysage et transition énergétique, etc.
- **Phase 3 :** Elaboration du PAS
- **Phase 4 :** Mise à jour DOO et élaboration du DAACL
- **Phase 5 :** Arrêt du SCoT, Consultation PPA, Enquête publique, Modifications après enquête publique, Approbation

La tranche optionnelle du marché a également été engagée, comprenant la modification simplifiée du SCoT pour intégration des objectifs du ZAN.

Le bureau d'étude sélectionné pour la réalisation du SCoT-AEC durant les 3 prochaines années est Atopia. La phase de diagnostic démarrera dès janvier 2026.

- **Création d'un service commun aménagement :**

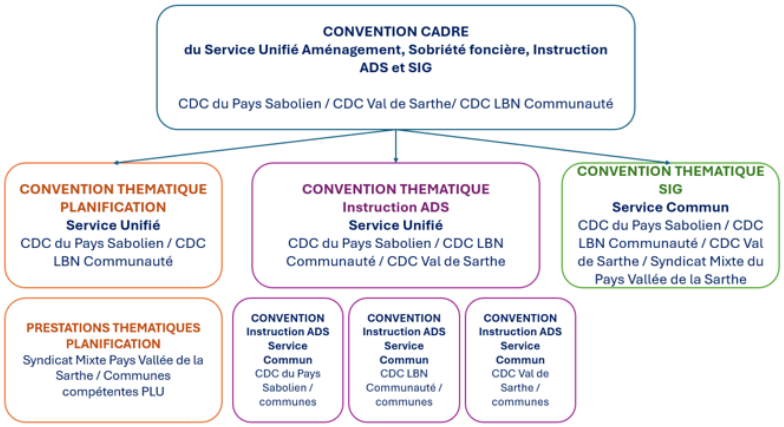
En 2025, une réflexion a été menée par le Pays et les 3 communautés de communes pour étudier l'opportunité de créer un « service commun aménagement », capable de répondre aux enjeux de sobriété foncière et permettant aussi d'avoir des moyens humains pour l'animation du SCoT.

En effet, les 3 CDC et le Pays Vallée de la Sarthe partagent les éléments de constat suivants :

- Besoin de développer la cohérence des politiques d'aménagement du territoire au sein des EPCI, entre communes, à l'échelle du Pays
- Contexte budgétaire contraint pour l'ensemble des collectivités
- Les CDC ont délégué la compétence optionnelle « d'élaboration, suivi et révision du SCoT » au Pays Vallée de la Sarthe. Le poste de « Chargé de mission SCoT » (poste permanent créé le 29/01/2016) est vacant depuis le 30/04/2019.
- Séminaire du 7 novembre 2024 (suite du « diagnostic sensible » engagé fin 2023) : la « Direction Générale et Politique », associant les Présidents & DGS des 3 CDC, de la ville de Sablé et du Pays Vallée de la Sarthe, a validé d'étudier l'opportunité de créer un service commun Aménagement à l'échelle des 3 CDC et du Pays.

Quel projet de service unifié ?

- **VOLET 1 - Instruction ADS :** l'instruction des autorisations d'urbanisme est une phase d'études techniques qui vise à vérifier la conformité des projets d'urbanisme
- **VOLET 2 - Planification & Sobriété foncière :** qui regroupe l'élaboration, le suivi et la révision des documents stratégiques d'urbanisme (PLUi & SCOT)
- **Volet 3 - Service d'Information Géographique (SIG) :** structure et modélise les informations géographiques de la collectivité, pilote la mise en place d'un système d'information,



Et en 2026…

Démarrage de la phase de diagnostic du SCoT par le bureau d'étude Atopia.

Recrutement par la communauté de communes du Pays Sabolien, d'un « chargé de mission planification & sobriété foncière » à compter de janvier 2026. Ce dernier travaillera à 50% pour le Pays Vallée de la Sarthe pour la révision du SCoT-AEC et 50% pour la CDC du Pays sabolien pour la révision de son PLUI.

3. DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT AU SERVICE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

A. Le programme LEADER 2023-2027

Le 20 juin 2024, la Convention LEADER 2023-2027 a été signée entre le Pays Vallée de la Sarthe et le Conseil régional, autorité de gestion des fonds européens.
Les élus du Pays Vallée de la Sarthe, en lien avec les acteurs locaux, ont fait le choix de s'appuyer sur la politique énergie-climat déployée depuis plusieurs années par le Pays.

La nouvelle stratégie LEADER 2023-2027 s'intitule donc :

« Vers un territoire à énergie positive en 2050 »

Dotation globale LEADER de 1 339 976 €

Fiche-action	Intitulé de la FA	Montant LEADER	Actions/projets éligibles
1	Communiquer et mobiliser	100 000,00 €	Actions de formation, information, sensibilisation sur les transitions environnementale, énergétique, sociale et en termes de gouvernance
2	Se loger et habiter	30 000,00 €	Actions de mise en œuvre du service d'accompagnement à la rénovation de l'habitant / accompagnement à la structuration d'un écosystème professionnel favorable à la rénovation énergétique performante et écologique
3	Transporter et se déplacer	30 000,00 €	Mise en place de services et d'équipements pour les modes actifs / achat groupé de vélos électriques / plans de mobilité au sein des entreprises et administrations…
4	Produire et distribuer l'énergie	100 000,00 €	Développement des énergies renouvelables (études et/ou investissements selon l'EnR)…
5	Préserver et valoriser notre capital naturel	30 000,00 €	Mise en place des plans de gestion durable et de la forêt / charte forestière et bocagère…
6	Produire et se nourrir	60 000,00 €	Actions du PAAT (installation et transmission, accompagnement aux changements de pratiques agricoles, RHD…)
7	Travailler et produire dans l'industrie et le tertiaire	551 576,24 €	Rénovations énergétiques exemplaires et ingénierie/accompagnement
8	S'adapter aux changements climatiques	100 000,00 €	Projet d'urbanisation prenant en compte les changements climatiques (végétalisation des bâtiments par ex) / récup et réemploi des eaux pluviales et eaux des stations d'épuration
9	Coopérer	13 399,76 €	Mise en place d'actions de coopé en lien avec les thématiques du PCAET
10	Mettre en œuvre le programme LEADER	325 000,00 €	Financement de l'ingénierie du PVS
	TOTAL	**1 339 976,00 €**	

En 2025, le Comité de programmation LEADER s'est réuni à 3 reprises permettant de sélectionner 10 dossiers. Ces dossiers représentent près de 917 000 € soit 70% de l'enveloppe globale, comprenant :

- 600 000€ sur 4 projets de rénovation énergétique, dont les marchés vont être signés en 2026
- 30 100 € pour le projet Mobilités du Pays sabolien
- 31 500 € pour le projet de végétalisation de Chassillé et 50 000 € pour celui de village jardin à Viré-en-Champagne
- 112 000 € d'animation gestion 2024-2025
- 43 000 € pour le projet de Cabanes dans les arbres de la SAS Les cabanes du Moulin d'Etival (projet situé à Chemiré-en-Charnie)
- 50 000 € pour le projet porté par la CdC du Val de Sarthe sur la sensibilisation, formation et communication autour des transitions écologiques et sociétales.

En termes de communication, cinq séquences vidéos ont été réalisées, en lien et complémentarité avec les autres missions du Pays (CEP et PAAT).
Elles présentent la nouvelle stratégie LEADER 23-27 et valorisent 4 projets phares en faveur des transitions :

- Casa Feliz, Création d'un tiers-lieu culturel d'innovation
- Rénovation énergétique du groupe scolaire de Louplande
- Etude pour la mise en place de l'unité de méthanisation Méthagriloué
- Création d'un magasin de producteurs « La cabane des producteurs » à Mareil-en-Champagne

Pour visionner ces vidéos, RDV sur le site du Pays

Afin de financer en partie ces vidéos, 1 000 € de subvention ont été sollicités dans le cadre de la **convention de partenariat entre le Pays Vallée de la Sarthe et l'association Créavenir** du Crédit Mutuel, renouvelée pour la période du 15.10.2024 au 31.12.2027.

Enfin, en 2025, deux échanges ont été organisés avec les territoires LEADER de la Touraine, de la Mayenne et de l'Alsace. La concrétisation d'une coopération autour d'un support de communication et de sensibilisation, avec témoignages d'acteurs du bocage et de la forêt, est en cours de réflexion.

Et en 2026…

2026 sera consacrée à la mise en œuvre du programme avec la poursuite des Comités de programmation, la sélection des demandes de subvention LEADER, les premiers conventionnements et les premiers paiements.
Une communication sur les axes stratégiques pourra être faite courant 2026, au sein des Conseils communautaires, en appui des vidéos.

Un événement commun « Grand public » autour des « transitions et de l'Europe » est programmé en mai, en collaboration avec la Maison de l'Europe. Cet événement sera organisé à la Casa feliz (Sablé).

Un forum des métiers du bois est également en cours de réflexion avec les territoires voisins, porteurs d'une Charte forestière (CdC de l'Orée de Bercé, CdC Baugeois-Vallée, CdC du Sud Est du Pays Manceau et PETR Vallée du Loir). Il pourrait être organisé fin 2026 à Ecommoy.

Enfin, le projet de coopération avec les territoires LEADER de la Touraine, de la Mayenne et de l'Alsace se poursuit, avec la mise en place d'une action commune « communication » visant à mettre en lumière des actions locales en faveur des enjeux qui attraits au bocage et à la forêt (incendie, érosion, inondation, biodiversité…).